Affiché le : 13 NOV. 2019

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06 novembre 2019 à BOUCHEPORN

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Patrick BONNET ; Evelyne GEORGES-SALZA ; Dominique LALLIER ; Dominique LEROND ; Charlotte LOUIS
ABSENTS : Norbert BASIN ; Roland NOMINÉ
POUVOIRS : Evelyne GEORGES-SALZA donne pouvoir à Jean-Marie OPITZ ; Dominique LALLIER à Myriam RESLINGER ; Charlotte LOUIS à Bruno BIANCHIN

I SOMMAIRE

Les points suivants ont été présentés en Conseil Communautaire :

		Délibération n°	N° page
POINT 0 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
A	APPROBATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/09/2019	1	2
B	PROJET DE TERRITOIRE WARNDT NABORIEN – SIGNATURE DE LA CONVENTION	2	3
C	DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION 2018	3	3
POINT II – ENVIRONNEMENT			
A	ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4	3
POINT III – AFFAIRES FINANCIÈRES			
A	BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	5	4
B	ZAC DE PONTPIERRE – RAPPORT DE LA SEBL – APPROBATION DU CRAC (COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ) 2018, ET SIGNATURE D'AVENANTS	6	5
C1	RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – ACQUISITION DES TERRAINS D'EMPRISE DU MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE DE LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD	7	6
C2	RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – ACQUISITION DES TERRAINS D'EMPRISE DE LA GENDARMERIE À FAULQUEMONT	8	6
C3	RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – ASSAINISSEMENT ZONDRANGE	9	6
C4	RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE ARTISANALE DE CRÉHANGE	10	7
POINT IV – RESSOURCES HUMAINES			
A	PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE	11	7
POINT V – AFFAIRES CULTURELLES			
A	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	12	7
POINT VI – ACTUALITÉ PARTENAIRES			
A	UEN-URM / ENEDIS – BILANS ANNUELS 2018	13	8

II DÉCISIONS

0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE — A APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/09/2019

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2019 (joint au présent).

0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE — B PROJET DE TERRITOIRE WARNDT NABORIEN – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la fermeture de la tranche charbon n°6 de la centrale thermique Emile HUCHET à SAINT-AVOLD, le District Urbain de Faulquemont s'est engagé dans le processus de construction d'un projet de territoire WARNDT NABORIEN (PTWN), (joint au présent), qui englobe les 4 EPCI identifiés comme les plus impactés, et leurs communes membres :

- La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS)
- La Communauté de Communes du Warndt (CCW)
- Le DUF
- La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

Piloté par l'Etat et mobilisant l'ensemble des acteurs locaux, ce programme a pour enjeux le soutien à la mutation économique du secteur et l'accompagnement de l'arrêt définitif de l'unité.
L'objectif affiché par le Sous-Préfet est de produire un document qui doit traduire concrètement l'ambition, la synergie et le dynamisme d'avenir du territoire WARNDT NABORIEN, en définissant un cadre partenarial mobilisateur et fédérateur, ainsi que les modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement sa transition économique, écologique et solidaire, autour d'actions et de projets représentatifs et exemplaires.
Concrètement, ce document constitue une base de travail qui mérite, quelques précisions et amendements car le territoire de référence sur lequel s'appuie le projet n'est pas réellement soumis aux mêmes problématiques. Le DUF possède ses spécificités qu'il convient de faire clairement apparaitre :

- Les statistiques de la région analysées à la fin 2016 montrent que le DUF se positionne 12e sur les 149 EPCI de la région en matière d'évolution annuelle de l'emploi. Pour le DUF, nous ne pouvons donc pas parler d'une relance économique, mais bien d'une poursuite du développement économique depuis de nombreuses années
- Concernant le volet transfrontalier, des réserves sont à émettre quant aux opportunités stratégiques que cela représente. Les statistiques de la région analysées à la fin 2016 sur l'évolution du nombre d'emplois dans les EPCI démontrent la fragilité de l'économie locale de secteurs dont l'emploi est très dépendant de l'extérieur du territoire communautaire.
  Le DUF est très marginalement impacté par les échanges transfrontaliers, ce qui est un atout.
- Les problématiques liées à la desserte TER de FAULQUEMONT (METZ-SARREBRUCK), très attractive en termes de mobilités pour les salariés, étudiants et habitants de manière générale doivent être abordées.
  Les amplitudes d'ouverture du guichet ont récemment diminué, quid de l'avenir des dessertes ?
- L'élaboration d'un contrat local de santé à l'échelle des 4 EPCI est inappropriée aux besoins du DUF.
  Pour mémoire, les directions successives de l'ARS ont été saisies par le DUF pour alerter des risques liés à l'inadéquation de l'offre et la demande en matière d'implantation des lits de « long séjour » et soins palliatifs au sein de l'Est Mosellan lors des restructurations sanitaires d'envergure des 4 dernières années.
  Cette situation est particulièrement problématique compte tenu de l'éloignement/l'isolement provoqué entre le patient et sa famille, d'autant que le DUF reste un territoire particulièrement dynamique et attractif avec une politique sanitaire et sociale forte, des services de proximité qualitatifs unanimement reconnus.
- Concernant le périmètre du territoire, il ne parait toujours pas judicieux d'y avoir inclus Freyming-Merlebach dont la problématique est spécifique, mais ce qui n'exclut pas la collaboration sur des sujets d'intérêt commun.

De manière générale, le nombre de contrats en cours (ruralité, POCE, CLS, etc.) nuit à la clarté et à l'efficacité d'un projet de territoire cohérent.
Enfin, l'enveloppe financière que l'Etat entend mobiliser dans ce dossier n'est pas clairement affichée.
Sur ces bases, le Conseil Communautaire a autorisé, à l'unanimité, le Président à signer la version 29 du projet de territoire WARNDT NABORIEN, à condition que les remarques précédentes y soient expressément inclues.

0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE — C DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION 2018

Le Conseil Communautaire a pris acte du rapport annuel de délégation 2018, (joint au présent), concernant les trois Délégations de Service Public :

- L'aire d'accueil des gens du voyage
- Le multi-accueil petite enfance TAM TAM & DOUDOUS
- Le golf de FAULQUEMONT-PONTPIERRE

II ENVIRONNEMENT — A ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président a rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel (joint au présent) sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.
Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2018
- a décidé de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- a décidé de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- a décidé de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

III AFFAIRES FINANCIÈRES

A BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire a adopté, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du BUDGET GÉNÉRAL 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes conformément aux données présentées ci-après, afin :

- de permettre le versement du FPIC pour l'ensemble du bloc communes/intercommunalité
- d'intégrer les intérêts de l'emprunt contracté en 2019 pour le déploiement de la fibre
- d'intégrer la reprise de l'excédent d'investissement du budget annexe locations immobilières qui a été clôturé au 31/12/2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Articles	**Libellé**	**Proposition**
	DEPENSES	
739223	Reversement FPIC	6 700,00 €
66112	ICNE (Intérêts Courus Non Echus)	15 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement	53 889,00 €
TOTAL DEPENSES DM n°1 2019		**75 589,00 €**
	RECETTES	
73111	Fiscalité locale (TH, TFB, TFNB, etc.)	45 355,00 €
73112	CVAE	15 188,00 €
73113	TASCOM	2 832,00 €
73114	IFER	4 133,00 €
73221	FNGIR	- 463,00 €
74835	Compensations TH	9 065,00 €
74834	Compensations TF	- 521,00 €
TOTAL RECETTES DM n°1 2019		**75 589,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Articles	**Libellé**	**Proposition**
	DEPENSES	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 1 156 800,00 €
041 2315	Opérations patrimoniales/ Installations, matériel, outillage	6 600,00 €
202	Frais, docs d'urbanisme, numérisation	50 000,00 €
2315	Installations, matériel, outillages	3 889,00 €
TOTAL DEPENSES DM n°1 2019		**- 1 096 311,00 €**

	RECETTES	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- 1 156 800,00 €
041 2031	Opérations patrimoniales/ Frais d'études	6 600,00 €
021	Prélèvement	53 889,00 €
TOTAL RECETTES DM n°1 2019		**- 1 096 311,00 €**

Le déficit d'investissement du Budget Général pour 2019, après reprise de l'excédent du budget annexe locations immobilières, s'élève à 719 788.88 €.
L'excédent de fonctionnement reporté au Budget Général à 1 629 894.37 €.

III AFFAIRES FINANCIÈRES

B ZAC DE PONTPIERRE – RAPPORT DE LA SEBL
APPROBATION DU CRAC 2018 ET SIGNATURE D'AVENANTS

Par traité de concession en date du 30 août 1999, le District Urbain de Faulquemont, a confié à la SEBL GE, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Pontpierre.
En application des dispositions de cette convention ainsi que l'article L-1523-3 du C.G.C.T., la SEBL GE doit chaque année fournir un C.R.A.C. à la collectivité (joint au présent) comportant notamment :

- Un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses et recettes et d'autre part l'estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser ;
- Une note de conjoncture sur l'état d'avancement de l'opération ;
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.
Conformément à ce qui précède, la SEBL présente le C.R.A.C. de la ZAC de Pontpierre, arrêté à la date du 31 décembre 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 975 755 € HT, comme suit :

	Bilan global actualisé en € TTC	**Bilan global actualisé en € HT**
DEPENSES	15 239 454 €	12 975 755 €
RECETTES	15 482 390 €	12 975 755 €
dont loyers jusque 2025	1 843 625 €	1 536 354 €
cession à terme d'un bâtiment collectivité ou à un preneur	745 063 €	620 886 €
participation financière collectivité (DUF)	8 966 783 €	7 507 509 €

Ce compte rendu financier fait notamment apparaître :
- une participation financière de la collectivité d'un montant de 8 966 783 € TTC, dont 3 065 800 € déjà versés au 31/12/2018, et 5 900 983 € restant à verser sur l'exercice 2025
- des loyers pour un montant total de 1 323 628 € TTC (loyers restant à verser entre janvier 2019 et novembre 2025) ainsi que la cession à terme du bâtiment pour un montant de 745 063 € TTC.
- une avance remboursable de trésorerie de la collectivité au concessionnaire d'un montant de 8 768 405 €, dont 8 268 405 € versés au 31 décembre 2018 et 500 000 € à verser à la SEBL en 2019.

Ces éléments actualisés sont précisés dans le projet d'avenant n° 15 à la convention financière, qui fait également apparaître le nouvel échéancier des remboursements d'avances à effectuer par le concessionnaire à la collectivité jusque 2025.
Par ailleurs, un avenant n°11 à la concession d'aménagement est proposé afin de modifier le montant de la participation financière de la collectivité et ce pour tenir compte de l'actualisation du programme de travaux de la troisième phase d'aménagement de la ZAC et de la taxe foncière, ainsi que de la mise à jour des surfaces effectivement cessibles dans la ZAC.
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé :

- d'acter le budget global actualisé au 31/12/2018 qui s'élève à un montant équilibré en dépenses et en recettes de 12 975 755 € HT
- d'approuver le CRAC établi au 31/12/2018 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- d'approuver le projet d'avenant n°11 à la concession d'aménagement qui modifie le montant global de la participation

financière de la collectivité
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°11 à la concession d'aménagement ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- d'approuver le projet d'avenant n°15 à la convention financière visant à préciser le nouvel échéancier prévisionnel de versement et de remboursement des avances et leurs montants
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°15 à la convention financière ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

III AFFAIRES FINANCIÈRES

C1 RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – ACQUISITION DES TERRAINS D'EMPRISE DU MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE DE LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD

Le multi-accueil petite enfance a ouvert ses portes aux premières familles début octobre.
Les travaux de construction et d'aménagement étant en voie d'achèvement, l'emprise foncière nécessaire au bâtiment et à son fonctionnement est définitive.
Le Conseil Communautaire a autorisé, à l'unanimité, le Président :
- à acquérir, à l'Euro symbolique, la partie de l'emprise foncière appartenant à la commune de LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD, sur la parcelle sise BAN DE LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD cadastrée Section 02 parcelle n°603 de 3 357 m²
- à signer l'acte de vente correspondant avec la commune, ainsi que tous les documents afférents, aux conditions précitées, frais d'acquisition à charge de l'acquéreur

III AFFAIRES FINANCIÈRES

C2 RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – ACQUISITION DES TERRAINS D'EMPRISE DE LA GENDARMERIE A FAULQUEMONT

Les parcelles non bâties cadastrées section 05 n° 111 (1,09a), 107 (15,63a) et 134 (18,39a) constituent une partie de l'emprise de l'actuelle gendarmerie sise rue de la Piscine.
Ces terrains d'une surface totale de 35,11 ares appartiennent encore à la commune de FAULQUEMONT alors que la parcelle section 05 n° 114 supportant les infrastructures de la caserne est propriété du DUF.
La partie située à l'extrême Est de la parcelle n°114 empiète par ailleurs sur une partie de l'emprise de la rue de la Piscine desservant le lotissement « Le Long Pré » plus au Sud.
Dans le prolongement de la délibération de la commune prise en séance du 30/09/2019, le Conseil Communautaire a autorisé, à l'unanimité, le Président :
- à régulariser cette situation par le biais d'un échange consistant à
  - la cession par la commune, au profit du DUF, des parcelles cadastrées section 05 n° 111, 107 et 134, soit 35.11 ares
  - la cession par le DUF, au profit de la commune, de la surface représentant l'emprise de la rue de la Piscine à l'Est de la parcelle n° 114, F/3 soit 8,58 ares de voirie
- à verser à la commune, du fait que les surfaces échangées ne sont pas égales, une compensation à l'Euro Symbolique, cette proposition ayant reçu l'avis favorable de France Domaine sur le principe de l'échange et du montant de la soulte
- à signer l'acte de vente correspondant, sur ces bases, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent

III AFFAIRES FINANCIÈRES

C3 RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – ASSAINISSEMENT ZONDRANGE

Dans le cadre du programme d'assainissement de l'annexe de ZONDRANGE – COMMUNE DE MARANGE-ZONDRANGE, le District doit procéder à l'acquisition des terrains d'emprise de la future station d'épuration et du poste de refoulement.
Pour ce faire, la surface nécessaire avoisine 70 ares pour 125 Equivalent-Habitants.
Les parcelles 41 et 42 sises section 5 à ZONDRANGE, d'une surface totale de 8 152 m², permettent la construction de la station de type lagune.
Le poste de refoulement pour l'alimenter sera situé sur une parcelle communale, référencée Section 6 parcelle 109.
Le prix d'achat proposé est identique pour toutes les parcelles et estimé à 7 000 € l'Ha. L'acquisition, frais à charge de l'acquéreur, porterait donc sur les terrains suivants

Section	Parcelle	Surface	Propriétaire	Prix total
5	41	22 ares 44 centiares soit 2 244 m²	Mrs Edouard et René DOSSING	1 570,80 €
5	42	59 ares 08 centiares soit 5 908 m²	Mme Monique HINZ née VINGERT	4 135,60 €
				5 706,40 €

L'indemnisation de l'éviction de l'exploitant est évaluée à 3 400 € l'Ha soit 2 771,68 €.
Le Conseil Communautaire a autorisé, à l'unanimité, le Président :

- à procéder aux acquisitions dans les conditions ci-avant mentionnées
- à signer l'ensemble des actes correspondants et documents y afférent
- à mettre en œuvre, à titre préventif, une procédure de DUP si les négociations amiables pour la pose de canalisation en domaine privé devaient échouer

III AFFAIRES FINANCIÈRES

C4 RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE ARTISANALE DE CRÉHANGE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé le Président à procéder à l'opération foncière suivante :
Cession à la SCI BAILLE-PINATO représentée par Pierre BAILLE et Elyette PINATO, des parcelles sises BAN DE CREHANGE cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
17	109/4	BEMERT	00 ha 00 a 85 ca
15	524/13	BEMERT	00 ha 02 a 10 ca
15	521/14	BEMERT	00 ha 00 a 03 ca
17	334/2	BEMERT	00 ha 23 a 23 ca
17	336/1	BEMERT	00 ha 00 a 83 ca
17	338/3	BEMERT	00 ha 00 a 99 ca

Total surface : 00 ha 28 a 03 ca

D'une surface totale de 00 ha 28 a et 03 ca, soit 2 803 m^2 au prix de 8 € HT/m^2 pour un montant total de 22 424 € HT
et signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

IV RESSOURCES HUMAINES

A PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE

Suite à l'avis favorable du comité technique, le DUF a procédé à la mise en concurrence du marché de protection sociale complémentaire des agents pour le risque Prévoyance dans le cadre d'une convention de participation.
Après analyse, l'offre la plus pertinente est celle de GRAS SAVOYE BERGER SIMON en tant que gestionnaire et TERRITORIA MUTUELLE en tant qu'assureur et mandataire.
Le Conseil Communautaire a autorisé, à l'unanimité, le Président à signer les pièces contractuelles et la convention de participation correspondante, étant entendu que l'adhésion est laissée à libre appréciation de l'agent qui dispose de plusieurs options de prestations et que cela n'a aucune incidence financière pour le DUF.

V AFFAIRES CULTURELLES

A ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

En séance du 23 octobre dernier, la commission TOURISME, LOISIRS ET CULTURE s'est prononcée favorablement pour le financement des projets suivants :

Projet porté par	Nom de la manifestation	Date	Public	Budget	Subvention proposée
BAMBIDERSTROFF	Festival Bêtes et sorcières	01 et 02/11/2019	Tout public	2 090 €	**1 140 €**
MAINVILLERS	Chemin culturel "Histoire locale"	01/09/2019	Tout public/scolaires	992 €	**744 €**
FAULQUEMONT	Théâtre "Amélie De Bergerac"	15 et 16/11/2019	Tout public/scolaires	2 835 €	**1 700 €**
			TOTAL	**5 917 €**	**3 584 €**

Le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité, les propositions de la commission TOURISME, LOISIRS ET CULTURE et a attribué les subventions proposées.

VI ACTUALITÉS PARTENAIRES **A URM/UEM – ENEDIS – BILANS ANNUELS 2018**

Le Conseil Communautaire a pris acte :

- des comptes rendus d'activité de l'URM et d'ENEDIS pour la distribution publique d'électricité en 2018
- du compte rendu annuel d'exploitation du réseau de vidéocommunication 2018 de l'UEM

DISTRICT URBAIN de FAULQUEMONT
Communauté de Communes

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 4 SEPTEMBRE 2019 à TRITTELING-REDLACH

Les points suivants ont été présentés en conseil communautaire :

M. le Président	0A	–	Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 26/06/2019	page 1
M. le Président	0B	–	Modification des statuts – Compétence optionnelle en matière de santé	page 1
M. le Président	0C	–	Aire d'accueil des gens du voyage – Modification du règlement intérieur	page 2
M. le Président	0D	–	Exercice de la compétence GEMAPI – Désignation des représentants du DUF au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents (SIAGBA)	page 2
M. le Président	0E	–	Exercice de la compétence eau – Désignation des délégués du DUF au sein des Syndicats des Eaux	page 2
M. le Président	IA	–	ZAC Intercommunales de CRÉHANGE et du Parc Industriel Nord – Signature de l'avenant n°2 au mandat d'études préalables avec la SEBL	page 3
M. le Président	IB	–	Motion SUEZ	page 3
M. le Président	IC	–	Actualités économiques et institutionnelles	page 3
M. le Président	IIA1	–	Budget annexe assainissement – Admissions en non-valeur	page 3
M. le Président	IIA2	–	Budget annexe assainissement – Créances éteintes	page 3
M. le Président	IIB1	–	Régularisations foncières – Acquisition des terrains d'emprise de la déchèterie de LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD	page 3
M. le Président	IIB2	–	Régularisations foncières – Assainissement ADELANGE	page 4
M. le Président	IIB3	–	Régularisations foncières – Assainissement MARANGE/HALLERING	page 4
M. le Président	IIIA	–	Protection sociale complémentaire des agents pour le risque frais de santé	page 4
Bruno BIANCHIN	IVA	–	Plan local d'urbanisme simplifié de la commune de FAULQUEMONT – Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n°1	page 4
Antoine BOUR	IVB	–	Approbation de la carte communale de FOULIGNY	page 5

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2019

La séance débute à 19H35.

Elle est présidée par François LAVERGNE, Président du DUF.

Sont présents, tous les conseillers communautaires sauf :

EXCUSÉS : Michel BAYLAC ; André BOUVARD ; Jean-Luc FERRY ; Martine FESTOR ; Evelyne GEORGES-SALZA ; Guy JACQUES ; Martine KIRCHNER ; Etienne LAURENT ; Jean-Claude MULLER ; Jean-Marie OPITZ ; Myriam RESLINGER ; Suzanne THIELEN-KALIS ; Geneviève THIL

ABSENTS : Norbert BASIN ; Patrick BONNET ; Nathalie DREXLER ; Philippe NICOLAS ; Roland NOMINÉ

POUVOIRS : Michel BAYLAC donne pouvoir à François LAVERGNE ; Jean-Luc FERRY à Peggy SKRIBLAK ; Martine FERSTOR à Daniel HINSCHBERGER ; Guy JACQUES à Marie-Laure WALTER ; Martine KIRCHNER à Georges KIRCHNER ; Jean-Claude MULLER à Gérard SCWARZ ; Jean-Marie OPITZ à Gilbert THONNON ; Myriam RESLINGER à Dominique LALLIER ; Geneviève THIL à Christine IÇAME

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

0A APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2019

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Il convient d'approuver le Procès-Verbal du conseil communautaire du 26 juin 2019. »
Le Président sollicite les membres de l'assemblée concernant les éventuels compléments qu'ils souhaiteraient y faire figurer.
L'assemblée n'ayant pas de complément à apporter, le Président met le point au vote.
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal de la séance du 26 juin 2019.

0B MODIFICATION DES STATUTS – COMPÉTENCE OPTIONNELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Le secteur médico-social connait depuis quelques temps déjà de graves tensions par manque de structures et de personnel.
A ce titre, je suis intervenu à plusieurs reprises, notamment auprès de l'ARS, afin de sensibiliser les directions successives sur les problématiques liées à l'absence de lits de longs séjours et soins palliatifs alors que la demande des patients et des familles connait une évolution constante. Accusé de réception en préfecture

057-245700133-20191114-DE2180-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

De manière générale, afin de trouver des solutions pérennes et éviter une situation de désert médical, de nombreuses collectivités ont mis des actions concrètes en œuvre pour favoriser l'implantation de professionnels de santé.
Afin d'en prendre pleinement la mesure et de pouvoir agir efficacement sur l'ensemble du territoire dans une démarche globale et concertée, je vous propose d'acquérir de nouvelles compétences optionnelles d'intérêt communautaire dans le domaine de la santé, sur ces bases :
POLITIQUE DE LA SANTÉ D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
1/ Elaboration du contrat local de santé ou schéma équivalent
2/ Possibilité d'attribution d'aides pour l'installation ou la reprise de locaux professionnels de santé sur le territoire du DUF
3/ Possibilité de construire ou de subventionner la réalisation d'infrastructures et d'équipements médico-sociaux dans le but de maintenir des services de proximité
4/ Accompagnement éventuel des actions de l'Etat en matière de santé »
Bruno BIANCHIN souhaite savoir ce qu'il en est des dossiers en cours. Le Président lui indique que la prise de compétence n'a pas d'incidence sur ce qui a déjà été engagé par les communes, qui reste de leur ressort.
Il indique par ailleurs que dès réception par les Maires du courrier de notification de la prise de compétence, il conviendra que les conseils municipaux délibèrent respectivement sur la modification des statuts du DUF.
Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

0C AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Comme vous le savez, notre aire d'accueil est gérée par GDV depuis son ouverture.
Je rencontre régulièrement ses dirigeants qui me confirment que notre équipement ne connait pas de difficultés majeures.
En tant que propriétaire, nous avons malgré tout été amenés à comparaitre en justice car le règlement intérieur de la structure, comme plusieurs autres en France, a été attaqué par une association de défense des gens du voyage.
Par arrêt du 13 juin 2019, la Cour Administrative d'Appel de Nancy (DUF contre Association Des Gens du Voyage Citoyens) nous a ainsi enjoint à le modifier, notamment
- *à supprimer les dispositions suivantes de l'article 9 « stationnement » du chapitre 4:*

... en cas de non-respect du règlement intérieur, ou de non-paiement de la redevance, le contrevenant sera mis en demeure, par le gestionnaire ou par acte d'huissier, de se mettre en conformité avec ses obligations dans un délai de 48 heures. Faute pour lui de respecter ce délai, une demande d'expulsion avec le concours de la force publique sera sollicitée par voie de référé, « étant indiqué que le contrevenant et son groupe familial seront alors redevables, à compter de la signification par le gestionnaire de l'occupation illégale et jusqu'à la libération effective des lieux, d'une indemnité d'occupation d'un montant de 30 € par jour par caravane en situation illégale ».

- *à supprimer les alinéas 4 et 5 du chapitre 5 « non-respect du règlement – sanctions » :*

« De même et selon la gravité des faits reprochés, une interdiction temporaire ou définitive de séjourner sur l'aire d'accueil pourra être prononcée par le gestionnaire à l'encontre de l'usager fautif.
Non-respect du règlement – Troubles de l'ordre public
Le non-respect des personnels rattachés à l'équipement, des temps de séjour indiqués à l'article 9 du présent règlement, le non-paiement des redevances d'occupation de l'article 5 du règlement et les troubles de l'ordre public (rixe, scandale, ivresse, insultes, menaces, introduction de biens ou matériels volés) entraînant un dépôt de plainte comme les stationnements non autorisés en bordure de l'aire d'accueil, pourront entraîner une décision d'exclusion temporaire voire définitive de l'aire d'accueil de la part du gestionnaire, avec recours, au besoin, de force publique sur ordonnance adressée par requête au Président des Tribunaux compétents. »

Nous sommes par ailleurs redevables du versement d'une somme de 1 500 € à Mme MONNEVEUX au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.
Dans le même temps, de nouvelles préconisations ont été portées au Schéma Départemental 2017-2023, actualisé selon les nouvelles législations en vigueur.
Je vous proposerai donc, conformément aux recommandations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle, de modifier l'article 9 comme suit :
Il n'est pas autorisé sur cet équipement :
- ***de dépasser la durée de stationnement maximale autorisée, fixée par le District Urbain de Faulquemont à 3 mois. Le délai minimum de carence entre 2 séjours est de 1 mois. L'aire d'accueil est un terrain destiné à l'accueil des passagers et n'a pas vocation à accueillir des sédentaires voire des semi-sédentaires.***

Le contrat d'occupation peut être prolongé une fois en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille dûment justifié par un certificat médical, en cas de scolarisation d'un ou plusieurs enfants dans un établissement scolaire se situant sur le territoire communautaire et à titre tout à fait exceptionnel, sur proposition motivée du gestionnaire qui en avise la collectivité.
Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage, telle que proposée par le Président.

0D EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DUF AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE LA BISTEN ET DE SES AFFLUENTS (SIAGBA)

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Nous avons délibéré à plusieurs reprises, le 28 mars 2018 et 13 février 2019, sur la désignation des représentants du DUF au SIAGBA Il convient simplement de préciser, nommément, qui est titulaire et suppléant. Je vous demande donc de bien vouloir désigner
- Madame Micheline FICKINGER représentant titulaire du DUF au SIAGBA
- Monsieur Jean MARINI représentant suppléant du DUF au SIAGBA »

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

0E EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU DUF AU SEIN DES SYNDICATS DES EAUX

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Dans la mesure où aucune commune du DUF n'a sollicité le report du transfert de la compétence eau, le DUF l'exercera à compter du 1er janvier 2020. Nous avons de ce fait été sollicités par le Préfet pour la désignation de nos représentants au sein de ces syndicats.
Je vous propose, pour la fin du mandat, de désigner, représentants du DUF, les représentants actuels des communes au sein des syndicats concernés, soit respectivement,
- SEBVF pour les communes d'Adaincourt, Adelange, Arraincourt, Ariance, Bambiderstroff, Créhange, Elvange, Faulquemont, Flétrange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Han-sur-Nied, Haute-Vigneulles, Hémilly, Herny, Holacourt, Longeville-les-Saint-Avold, Mainvillers, Many, Marange-Zondrange, Pontpierre, Thicourt, Thonville, Tritteling-Redlach, Vahl-les-Faulquemont, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut et Zimming
- SIE DE FOLSCHVILLER pour les communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied
- Syndicat des eaux de Boulay pour la commune de Boucheporn »

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2180-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

IA ZAC INTERCOMMUNALES DE CRÉHANGE ET DU PARC INDUSTRIEL NORD – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MANDAT D'ÉTUDES PRÉALABLES AVEC LA SEBL

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Nous avons confié à la SEBL un mandat pour la réalisation des études préalables nécessaires aux projets d'extensions des zones d'activités :
- la ZAC de la ZONE ARTISANALE DE CRÉHANGE (20 ha à l'est de la zone existante)
- la ZAC du PARC INDUSTRIEL DU DISTRICT NORD (83 ha vers TRITTELING-REDLACH)

Compte tenu de la complexité de ces dossiers, des études complémentaires sont nécessaires, ce qui nécessite de prolonger la durée des mandats existants au 31/12/2020.
Le planning prévisionnel des différentes études restant à réaliser est le suivant :
- Phase 4 : Avis de l'autorité environnementale – novembre 2019
- Phase 5 : Bilan de la concertation, de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et approbation du dossier de création - avril 2020

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer les avenants correspondants. »
Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

IB MOTION SUEZ

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Composées d'un site de compostage et de méthanisation, les installations exploitées par SUEZ ORGANIQUE au CARREAU DE LA MINE de FAULQUEMONT génèrent, depuis plusieurs années déjà, des odeurs particulièrement nauséabondes, véhiculées par les vents dominants.
Malgré de nombreuses tentatives de concillation, SUEZ ne parvient pas à maitriser les contraintes liées à cette activité et ne semble pas porter un vif intérêt à la résolution de la pollution olfactive.
Les habitants du secteur, notamment les riverains de TRITTELING-REDLACH, FAULQUEMONT CITÉ et CREHANGE CITÉ, sont constamment impactés par les importants dysfonctionnements du centre de valorisation organique.
Face à leur exaspération, les membres du conseil communautaire souhaitent une intervention concrète et rapide des services de l'Etat afin que des mesures adaptées soient imposées au prestataire pour contenir durablement ces nuisances.
Dans le cas contraire, l'ensemble des moyens à disposition des élus seront mis en œuvre en vue de la fermeture du site. »
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la motion présentée par le Président.

IC ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Le Président fait état des dernières actualités économiques et institutionnelles.

IIA1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Le DUF a été saisi par la TRÉSORERIE DE FAULQUEMONT concernant des demandes d'admissions en non-valeur.
L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.
Elle est demandée par le trésorier lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.
L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites.
La décision n'éteint pas la dette du redevable et le titre émis garde son caractère exécutoire ; l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".
L'irrécouvrabilité trouve son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...).
Je vous propose donc d'admettre en non-valeur, les créances qui ne peuvent être recouvrées pour un montant total de 1 797.07 € sur le BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. »
Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

IIA2 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – CRÉANCES ÉTEINTES

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Le DUF a été saisi par la TRÉSORERIE DE FAULQUEMONT concernant des « créances éteintes ».
Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.
Il s'agit notamment de procédures de surendettement ou de procédures collectives.
Je vous propose donc de porter « en créances éteintes », les créances qui ne peuvent être recouvrées pour un montant total de 2 911.48 € sur le budget annexe assainissement. »
Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

IIB1 RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – ACQUISITION DES TERRAINS D'EMPRISE DE LA DÉCHÈTERIE DE LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Dans le prolongement de nos opérations de régularisations foncières (piscine, gendarmerie, multiaccueil, etc.), je vous propose
- de procéder à l'acquisition, à l'Euro symbolique, des terrains d'assise de la déchèterie de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, qui appartiennent encore à la commune, sis BAN de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, d'une contenance totale de 7 415 m², cadastrés :
  - Section 15 parcelle n°387 de 6 177 m²
  - Section 15 parcelle n°390 de 1 238 m²

frais annexes nécessaires à l'établissement de l'acte de vente à charge de l'acquéreur
- de bien vouloir m'autoriser à signer l'acte de vente correspondant avec la commune de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, ainsi que tous les documents afférents à cette opération, aux conditions précitées. »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2180-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

IIB2 RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – ASSAINISSEMENT ADELANGE

Le Président donne lecture de l'exposé :
« La station d'épuration est implantée, en partie, sur les parcelles :
- Section 6 parcelle 50 appartenant à Mrs Olivier et Jean-Marc MARINGER
- Section 6 parcelles 48 et 49 appartenant à M Jean-Luc OSTERMAIER et son épouse née Isabelle VILMEN
- Section 6 parcelle 87, chemin d'exploitation appartenant à la Commune d'ADELANGE

Un PVA a été établi pour diviser les parcelles susmentionnées afin que le DUF puisse uniquement procéder à l'acquisition des terrains d'emprise de la STEP.
La commune a procédé pour sa part au déclassement de la partie du chemin à acheter par le DUF.
Le prix de vente a été fixé à 7 800 €/ha, frais d'acte à la charge du DUF.
Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser
- à acquérir les terrains cadastrés, BAN D'ADELANGE
  - Section 6 parcelle 149/50 d'une surface 86 ares 20 centiares à Mrs Olivier et Jean-Marc MARINGER.
    La parcelle 151/87 est cédée à Mrs Olivier et Jean-Marc MARINGER et vient en déduction de la parcelle 149/50. La surface restante à régler à Mrs Olivier et Jean-Marc MARINGER est donc de 73 ares 19 centiares pour un montant de 5 708,82 €
  - Section 6 parcelles 147/49 et 145/48 d'une surface totale de 49 ares et 84 centiares à M. Jean-Luc OSTERMAIER et son épouse née Isabelle VILMEN pour un montant de 3 887,52€
  - Section 6 parcelles 152/87 et 151/87 d'une surface totale de 16 ares et 73 centiares à la Commune d'ADELANGE pour un montant de 1304,94 €
- à signer tous les documents afférents à cette décision »

Le Président met le point au vote. Jean-Luc OSTERMAIER s'abstient. Le point est adopté.

IIB3 RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – ASSAINISSEMENT MARANGE/HALLERING

Le Président donne lecture de l'exposé :
« Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'assainissement de MARANGE et HALLERING, notamment la construction de la STEP, vous m'avez autorisé, par délibération du 13/09/16, à constituer une réserve foncière par l'achat de la parcelle 5 section 3 à la commune de MARANGE-ZONDRANGE.
Il convient à présent d'échanger ce terrain avec la surface d'emprise de la station construite sur la parcelle 36 section 4 d'une contenance de 2 ha 76 ares et 67 centiares appartenant au GFA DES DEUX VALLEES.
Un PVA a été réalisé pour diviser la parcelle en deux. La surface d'emprise de la station d'épuration et de son chemin d'accès constituent la parcelle 108/36 section 4 d'une contenance de 1 ha 10 ares et 13 centiares.
La convention entre le DUF et le GFA DES DEUX VALLEES porterait sur un échange de 1 ha entre la parcelle 36 et la parcelle 5 section 3, la surface supplémentaire est vendue au DUF au prix de 6 000 €/ha représentant la somme de 607,80 €.
Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à procéder à l'échange des parcelles dans les conditions précitées et signer tous les documents afférents à cette décision. »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

IIIA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS POUR LE RISQUE FRAIS DE SANTÉ

Le Président donne lecture de l'exposé :
« En séance du 21 novembre 2018, vous m'avez autorisé à lancer une procédure de mise en concurrence dans le cadre de la conclusion éventuelle d'un marché de protection sociale complémentaire pour le risque frais de santé des agents.
Nous avions également évoqué la possibilité, pour le DUF, de participer au financement des garanties de protection sociale dans le cadre d'une convention de participation, sans toutefois en déterminer les conditions.
Un groupe de travail interne a été constitué. Ses analyses (situation des agents du DUF, comparaison avec les autres EPCI, etc) ont été présentées en comité technique.
Il en ressort que la participation mensuelle du DUF à la complémentaire santé des agents pourrait-être fixée comme suit :
- Agents de moins de 29 ans : 25 €/mois
- Agents de 30 ans à 49 ans : 40 €/mois
- Agents de plus de 50 ans : 50 €/mois

Je vous demande donc, sur ces bases, de bien vouloir,
- autoriser la prise en charge des cotisations correspondantes
- autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget
- m'autoriser à signer toutes les pièces inhérentes à la mise en place de cette prestation »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

IVA PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FAULQUEMONT – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Le Président laisse la parole à Bruno BIANCHIN, Maire de FAULQUEMONT.
« Par délibération du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Faulquemont a décidé de prescrire une révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.
Depuis le 27 mars 2017, le DUF est compétent de plein droit en matière de documents d'urbanisme.
L'approbation de la révision générale du PLU ne pourra plus intervenir cette année, aussi le Maire de la Commune de Faulquemont m'a-t-il sollicité, le 14 mars 2019, en vue de l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU pour la suppression de l'emplacement réservé n°1.
Par arrêté n°83/2019 en date du 19 mars 2019, la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Faulquemont a été engagée.
Ce projet de modification simplifiée porte sur un seul point, la suppression de l'emplacement réservé n° 1 situé rue de l'Hôtel de Ville à Faulquemont.
Par délibération du 3 avril 2019, vous avez décidé de définir ainsi les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Faulquemont.
La mise à disposition au public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 s'est tenue du 13 mai 2019 au 13 juin 2019 inclus en Mairie de Faulquemont.
Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et à la délibération du 3 avril 2019, les modalités suivantes ont été réalisées :
- Notification du projet de modification simplifiée n°1 aux Personnes Publiques Associées
- Parution de l'avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 le 30 avril 2019 dans le journal local d'annonce légale à diffusion départementale, les Affiches d'Alsace et de Moselle.
- Affichage de ce même avis en Mairie de Faulquemont et à l'Hôtel Communautaire du DUF à compter du 29 avril 2019 et jusqu'au dernier jour de la mise à disposition.
- Information et mise à disposition du dossier sur les sites internet de la Commune de Faulquemont et du DUF.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2180-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Afin que toute personne intéressée puisse consigner ses observations, un registre papier a été tenu à la disposition du public du 13 mai 2019 jusqu'au 13 juin 2019 inclus en Mairie de Faulquemont. Dans ce même délai, la population avait également la possibilité d'adresser un courrier ou un courriel à Monsieur le Président du DUF, soit à l'Hôtel Communautaire, soit à l'adresse : urbanisme@dufcc.com.

La Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle ont émis un avis sans observation. Les autres PPA ne se sont pas expressément prononcées.

La population n'a formulé aucune observation ni dans le registre tenu à sa disposition en Mairie, ni par courrier et ni par courriel adressé à Monsieur le Président du DUF.

Le Conseil Municipal de la Commune de Faulquemont du 27 juin 2019 a émis un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Les avis et les observations recueillis lors de la mise à disposition du projet de modification simplifiée, de l'exposé des motifs y afférents, ne nécessitent aucun ajustement du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Faulquemont porté à la connaissance du public.

Le bilan de la mise à disposition reprenant l'ensemble des points de la procédure et de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Faulquemont est joint au présent.

Je vous propose donc de tirer le bilan de la mise à disposition au public et d'approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Faulquemont

Le dossier du projet de modification simplifiée, à approuver, est consultable à l'Hôtel Communautaire et téléchargeable sur la page cachée du site du DUF à l'adresse suivante : *https://www.dufcc.com/fr/urbanisme-documents-conseil-communautaire.html* »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

IV8 APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE DE FOULIGNY

Antoine BOUR, Maire de FOULIGNY, donne lecture de l'exposé :

« Par délibération du 19 novembre 2014, la Commune de Fouligny a prescrit l'élaboration d'une carte communale.

Par délibération du Conseil Communautaire du 5 avril 2017, le DUF compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale depuis le 27 mars 2017, a décidé d'achever la procédure engagée par la Commune avant la date du transfert de compétence, sur le territoire communal.

Par délibération du 13 juin 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Fouligny a décidé de donner son accord à l'achèvement, par le DUF, de ladite procédure.

La carte communale est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où elles ne sont pas admises, sous réserve d'exceptions limitativement énumérées à l'article L161-4 du code de l'urbanisme.

Elle peut aussi réserver des secteurs destinés à l'implantation d'activités économiques.

Elle ne dispose pas de règlement d'urbanisme spécifique et les autorisations d'urbanisme sont réglementées par le Règlement National d'Urbanisme.

Elle a enfin pour particularité d'être co-approuvée par le Préfet.

Dans le cadre d'une procédure d'élaboration d'une carte communale, l'organisation d'une concertation avec la population et les personnes intéressées est facultative, aussi n'a-t-elle pas été mise en œuvre à Fouligny.

Le projet de carte communale de Fouligny a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA : Région, Département, chambres consulaires, concessionnaires de réseaux publics) le 7 décembre 2017.

Le DUF a présenté le 26 janvier 2018 le projet de carte communale à la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), qui a émis le 23 février 2018 un avis favorable avec une recommandation en vue de la conciliation entre un exploitant agricole (EARL Saint-Charles) et la Commune, que cette dernière a bien mise en œuvre.

Le DUF a par ailleurs présenté le 1er février 2018 un dossier d'examen au cas par cas de soumission ou non à évaluation environnementale du projet de carte communale de la Commune de Fouligny.

Le projet de carte communale a été déclaré comme non soumis à évaluation environnementale par une décision du 29 mars 2018 de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Grand-Est.

Le projet de carte communale de Fouligny a été notifié au Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle, en tant que PPA. Il a émis le 2 mai 2018 un avis favorable sous réserve de retirer du périmètre constructible la parcelle cadastrée section 03 n°29, située chemin de Zondrange, afin de préserver les conditions de travail et les perspectives de développement de l'EARL Saint-Charles.

L'activité d'élevage de cette exploitation agricole est soumise à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et génère actuellement un périmètre de réciprocité agricole inconstructible pour les tiers et pour l'exploitant de 100 mètres.

La limite de la zone constructible du projet de carte communale, au droit de la parcelle 29 susmentionnée, a été implantée en respectant strictement ce périmètre, pas plus.

Une enquête publique a été organisée en Mairie de Fouligny et au DUF, ainsi que sur le site internet du DUF, afin d'assurer l'information et la participation du public.

Afin de recueillir les observations, propositions et contre-propositions de la population relatives au projet de carte communale de la Commune de Fouligny, un registre dématérialisé et deux registres papier ont été mis à la disposition du public en Mairie et au DUF.

L'enquête publique s'est déroulée pendant une durée de 31 jours consécutifs du mercredi 26 septembre 2018 – 10h00 au vendredi 26 octobre 2018 – 12h00.

Le commissaire-enquêteur a émis le 23 novembre 2018 un avis motivé favorable au projet de carte communale de Fouligny, sous réserve de la levée des avis contradictoires concernant le réseau AEP en fin de route de Zondrange.

Suite à la réserve du Commissaire-Enquêteur, le DUF a consulté le syndicat des eaux, le SEBVF, sur la desserte en eau potable des terrains non construits dans le chemin de Zondrange.

Le SEBVF a maintenu sa position et justifié le 29 novembre 2018 l'impossibilité technique, pour insuffisance de pression, à assurer la desserte en eau potable des parcelles situées au-delà de la parcelle cadastrée section 3 n°59, nous obligeant à exclure de la zone constructible de la carte communale les terrains situés au-delà de cette parcelle.

Les avis des PPA, les observations du public, ainsi que le rapport, les observations et l'avis avec réserve du commissaire-enquêteur ont été examinés dans le détail, en concertation et en accord avec la Commune de Fouligny, ainsi que les services de l'Etat (DDT de la Moselle).

Le mémoire en réponse adressé par le DUF au Commissaire-Enquêteur répond point par point à l'ensemble des observations exprimées ; il est annexé au rapport du Commissaire-Enquêteur, consultables depuis le 1er décembre 2018, pendant un an en Mairie de Fouligny, au service urbanisme du DUF et sur le site internet du DUF.

Le seul ajustement proposé pour tenir compte des observations du public consiste à intégrer dans la zone constructible de la carte communale un terrain situé sur la parcelle plus grande cadastrée section 2 n°14 le long du chemin de Raville, en seconde ligne d'urbanisation, dans la partie actuellement urbanisée du village et en dehors du périmètre de réciprocité agricole de l'exploitation agricole de Monsieur Bousser.

Cet ajustement contribue à améliorer le projet de carte communale de la Commune de Fouligny, sans pour autant constituer une évolution substantielle susceptible de modifier l'économie générale du projet.

Le dossier de projet de carte communale de Fouligny est consultable à l'Hôtel Communautaire, ainsi qu'en suivant le lien suivant : *https://www.dufcc.com/fr/urbanisme-documents-conseil-communautaire.html*

Je vous demande donc de bien vouloir

- approuver la carte communale de Fouligny
- demander l'approbation de la carte communale de Fouligny à Monsieur le Préfet de la Moselle
- dire que la carte communale approuvée par délibération du Conseil Communautaire et par arrêté préfectoral est tenue à la disposition du public au service urbanisme

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2180-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

du District Urbain de Faulquemont, en Mairie de Fouligny et à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires de la Moselle – 17 quai Paul Wiltzer – 57000 Metz) aux heures et jours habituels d'ouverture

- dire que la présente délibération sera exécutoire conformément à l'article R163-9 du code de l'urbanisme :
  - après l'approbation de la carte communale par arrêté préfectoral,
  - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité suivantes : premier jour d'affichage à l'Hôtel Communautaire et en Mairie de Fouligny de la délibération du Conseil Communautaire et de l'arrêté préfectoral, parution de la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département, publication au recueil des actes administratifs du DUF pour la délibération et au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département pour l'arrêté préfectoral.
- dire que la présente délibération accompagnée du dossier de carte communale qui lui sera annexée sera transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet). »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

*****

Le Président sollicite le Conseil Communautaire sur les éventuels autres sujets qu'il souhaiterait aborder.

L'assemblée n'ayant ni questions, ni remarques complémentaires, le Président lève la séance à 20H30.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2180-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

PROJET DE TERRITOIRE DU WARNDT NABORIEN

«Une construction durable pour un nouvel avenir industriel!»

2019 – 2024

Faire figurer les logos des signataires

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

ENTRE

La Communauté d'agglomération Saint-Avold synergie,

Représentée par son président, André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 26 novembre 2019,

Ci-après désignée par « la Communauté d'agglomération Saint-Avold synergie » ;

La Communauté de communes de Freyming-Merlebach,

Représentée par son président, Pierre LANG, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 31 octobre 2019,

Ci-après désignée par « la Communauté de communes de Freyming-Merlebach » ;

La Communauté de communes du Warndt,

Représentée par son président, Jean-Paul DASTILLUNG, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 24 octobre 2019,

Ci-après désignée par « la Communauté de communes du Warndt » ;

La Communauté de communes du District urbain de Faulquemont,

Représentée par son président, François LAVERGNE, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 6 novembre 2019,

Ci-après désignée par « la Communauté de communes du District urbain de Faulquemont » ;

L'État,

Représenté par Didier MARTIN, préfet du département de la Moselle, dûment habilité à la signature des présentes,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Grand Est,

Représentée par son président, Jean ROTTNER, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 22 novembre 2019,

Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Conseil départemental de la Moselle,

Représenté par son président, Patrick WEITEN, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 18 novembre 2019,

Ci-après désignée par « le Département » ;

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Le groupe Caisse des dépôts - Banque des territoires,

Représentée par son directeur régional Grand Est, Patrick FRANCOIS, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 16 septembre 2019,

Ci-après désignée par « la CDC » ;

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

Représentée par son président, Arnauld LEROY, dûment habilité à la signature des présentes en vertu de la délégation en date du XX XXXX XXXX,

Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

L'Agence régionale de santé Grand Est,

Représentée par son directeur général, Christophe LANNELONGUE, dûment habilité à la signature des présentes,

Ci-après désignée par « l'ARS » ;

La société Gazel énergie génération,

Représentée par sa présidente, Olivia LEVASSEUR, dûment habilitée à la signature des présentes,

Ci-après désignée par « Gazel Énergie » ;

L'Établissement public foncier de Lorraine,

Représenté par son directeur général, Alain TOUBOL, dûment habilité à la signature des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du XX XXXX 2019,

Ci-après désignée par « l'EPFL » ;

EN PRÉSENCE DE :

Madame Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

1. PRÉAMBULE

En application du Plan climat de juillet 2017, préparé à la demande du Président de la République pour accélérer la transition énergétique et climatique, ainsi que de la mise en œuvre de l'accord de Paris, le Gouvernement a décidé la fin de la production d'électricité issue du charbon. Après examen en Conseil des ministres du 30 avril 2019, cette décision a fait l'objet d'un débat parlementaire soulignant l'urgence écologique et climatique et s'est traduite par l'article 12 de la loi énergie et climat promulguée le XX XXXXX 2019, qui fixe également le principe de mesures spécifiques d'accompagnement social des salariés et des sous-traitants concernés.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2019-2023 et 2024-2028 rappelle l'objectif de production énergétique décarbonée et durable en évoquant différentes mesures et actions cohérentes pour favoriser la transition énergétique et assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique.

Le site de la centrale thermique Émile Huchet à Saint-Avold, récemment acquis par la société Gazel Énergie Génération, filiale du groupe tchèque EPH, produit de l'électricité à partir du charbon dans la tranche 6 (600 MW), les anciennes unités « charbon », tranches 3, 4 et 5, ayant déjà fait l'objet d'une fermeture. La centrale produit également de l'électricité à partir du gaz, grâce à 2 cycles combinés gaz de 430 MW chacun, qui font aujourd'hui l'objet d'une négociation exclusive entre EPH et Total pour leur vente.

Selon une étude INSEE de 2018, la fermeture de cette tranche charbon aurait impacté, à la date de décembre 2017, 105 salariés du site, 214 emplois indirects chez les sous-traitants et fournisseurs de la centrale thermique. Le tissu économique de proximité risque également d'en souffrir.

Cette étude INSEE identifie les collectivités territoriales les plus impactées en Moselle : il s'agit des 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants et leurs communes membres :

- la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) ;
- la Communauté de communes du Warndt (CCW) ;
- la Communauté de communes du District urbain de Faulquemont (CCDUF) ;
- la Communauté de communes de Freyming-Merlebach (CCFM).

Dans une perspective de transition écologique et solidaire, le présent projet de territoire du Warndt Naborien (PTWN), autour duquel se mobilise l'intégralité des acteurs locaux, a pour enjeu de soutenir la mutation économique, de ce secteur fragilisé, déjà lourdement impacté par la fermeture des dernières mines de charbon, et d'accompagner l'arrêt définitif de l'unité de la centrale Émile Huchet de production d'électricité à partir de charbon.

A l'exception de la Communauté de communes du District urbain de Faulquemont, la situation démographique défavorable se caractérise par une diminution constante de la population au cours des dernières décennies, quand celles du département de la Moselle et de la région Grand Est évoluent à la hausse :

Années	Périmètre des 4 EPCI	Département Moselle	Région Grand Est
		En nombre d'habitants	
1990	137398	1011302	5 277 946
1999	136393	1023447	5 386 884
2010	132343	1045066	5 531 118
2015	128990	1044486	5 559 051

Evolution de la population de 1990 à 2015 (source INSEE)

Cette diminution de la population provient surtout d'un solde migratoire très déficitaire, tandis que le solde naturel est légèrement positif, même s'il reste en deçà des références départementales et régionales. L'analyse des données démographiques montre également que la part des jeunes décroit tandis que celle des plus de 60 ans augmente.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Également à l'exception de la CCDUF, le taux de chômage des 15-64 ans reste élevé, soit 11,1 % à la fin 2018, supérieur à celui du département de la Moselle (8,6 %), de la Région Grand Est (8,4 %) et de la France (8,5 %) sur la même période.

Pour autant **ce territoire possède dans sa globalité d'indéniables atouts**, en premier lieu une **situation géographique transfrontalière**, et des **infrastructures de transports performantes** : autoroutes, lignes ferroviaires, aéroports et ports fluviaux. La **culture industrielle** historique, mais aussi **locale artisanale**, y est très présente, avec des entreprises performantes et innovantes, et des structures de formation et de recherche en adéquation avec ces activités économiques.

La disponibilité foncière, à la fois dans les zones d'activité et dans les friches industrielles, est un autre atout pour accueillir de nouveaux projets. Ces friches, nombreuses sur le territoire, n'ont pas systématiquement vocation à accueillir de nouveau des activités industrielles ou économiques, mais peuvent être dédiées à d'autres usages : logements, agriculture, tourisme, biodiversité..., après leur dépollution si tel est le cas.

Le paysage et le patrimoine naturels constituent d'autres atouts du territoire. Le patrimoine naturel, avec notamment de grands espaces boisés préservés, abritent une faune et flore remarquables, d'intérêt communautaire (sites Natura 2000). Le relief offre des panoramas et perspectives remarquables, avec notamment les anciennes carrières du Barrois. Les patrimoines architectural, militaire et industriel sont également des leviers de développement et de renforcement de l'attractivité du territoire, pour le tourisme, comme pour le cadre de vie des habitants.

Les présidents des quatre intercommunalités impactées par la fermeture de la tranche 6 de la centrale Émile Huchet, s'engagent, avec l'appui à leur côté notamment de l'État, de la Région et du Département, à co-construire et conduire, avec ambition et volonté, un projet de territoire durable d'avenir dynamique et fédérateur, ancré sur les atouts du territoire.

La Région Grand Est, chef de file des collectivités en matière de compétence économique, et animateur du programme « Territoires d'industrie » pour la Moselle Est, co-anime la démarche avec les intercommunalités, Moselle Attractivité et l'État. Dans le cadre de ce programme, la Région bénéficie d'un accompagnement personnalisé et de 17 mesures gouvernementales pour développer ou renforcer les actions en faveur de la reprise d'activités dans un territoire à forte dimension industrielle. En outre, garante de l'aménagement pérenne et durable de son territoire, la Région finalise sa stratégie dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du Grand Est axé autour d'un changement de modèle pour un développement vertueux du territoire et d'un renforcement de la cohésion transfrontalière pour un espace européen connecté. La Région est également la structure porteuse du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Bassin Houiller dont l'objectif global est la conciliation de la préservation des milieux aquatiques avec l'aménagement du territoire et le développement socio-économique de ce secteur afin d'assurer une gestion durable et cohérente des ressources en eau sur l'ensemble du territoire du SAGE.

Le Département, chef de file des collectivités en matière de solidarité humaine et territoriale, et la Région, chef de file des collectivités en matière de compétence économique, ont mis en place une démarche de développement territorial en partenariat avec l'État et les EPCI mosellans. Le Département finalise actuellement sa future stratégie pluriannuelle (2020-2025) et son prochain dispositif Ambition Moselle.

Les acteurs de l'emploi et du développement économique, comme les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les représentants syndicaux, **mais aussi les acteurs associatifs et ceux de l'éducation et de l'enseignement** ont également été associés étroitement à la co-construction de ce projet de territoire.

Ce projet de territoire est fondé sur des **actions concrètes et opérationnelles, en matière de transition écologique et économique**. Il constitue une opportunité inédite d'optimiser la mobilisation et la planification des investissements publics et privés sur ce territoire.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

La présente démarche s'articule étroitement avec d'autres approches territoriales contractuelles qu'elle complète et sur lesquelles elle prend appui : Territoire d'industrie pour la Moselle Est, dispositif Zéro chômeur de longue durée, Cœur de ville de Saint-Avold, contrat de ruralité pour la CCDUF et la CASAS, convention ANRU pour la CCFM, convention pacte ville moyenne pour Creutzwald (CCW), projet de contrat de plateforme entre l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et les industriels de la plateforme de Carling, ... Elle intègre les enjeux environnementaux, notamment en matière de préservation de la ressource en eau impactée par les fermetures industrielles successives et de la biodiversité.

Le projet de territoire se fonde en priorité sur le contexte et les conséquences de la fermeture de la tranche charbon de la centrale thermique Émile Huchet, mais ne saurait intégrer la totalité des mesures d'accompagnement publiques relatives à l'emploi et aux salariés, prises par ailleurs. Néanmoins, une attention particulière des signataires sera apportée à l'articulation étroite entre le présent projet de territoire et les différentes démarches sociales d'accompagnement, en particulier en vue de leurs déclinaisons territoriales.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

2. OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Dans le contexte de la fermeture de la dernière tranche charbon de la centrale thermique Émile Huchet, l'objet du présent document est de traduire concrètement l'ambition, la synergie, et le dynamisme d'avenir du territoire du Warndt Naborien, en définissant un cadre partenarial mobilisateur et fédérateur, ainsi que les modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement sa transition économique, écologique et solidaire, autour d'actions et de projets représentatifs et exemplaires.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

3. AMBITION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le Warndt Naborien s'est toujours mobilisé pour faire face aux défis qui se sont imposés à lui au cours de son histoire.

Aujourd'hui confronté aux transitions écologique, économique et industrielle parmi lesquelles la fermeture de la dernière tranche charbon de la centrale thermique Émile Huchet de Saint-Avold, le territoire sait à nouveau se fédérer pour engager ce processus de mutation et de renouveau, dans l'objectif d'un développement durable de richesse, d'activités, d'emploi et de bien vivre au profit de ses populations.

L'ambition collective du projet du Warndt Naborien est résolument tournée vers l'avenir. Le projet de territoire s'inscrit dans un contexte de réindustrialisation respectueuse d'une transition écologique indispensable et de renforcement de son attractivité dans un environnement transfrontalier privilégié.

Le projet fonde des liens nouveaux entre les 4 EPCI au sein d'un territoire du Warndt Naborien ainsi identifié, et entre le territoire, les secteurs de l'enseignement et de la recherche et les centres industriels de l'innovation. Dans cette dynamique de plus-value, le foncier est préservé avec une volonté politique prioritaire de réhabiliter les friches industrielles et urbaines, de valoriser les activités agricoles et de préserver les espaces naturels remarquables. Il ouvre également la voie à une amélioration de la qualité de vie et de l'image environnementale du territoire.

Le projet de territoire se positionne comme un outil opérationnel et partenarial à deux échelles. Il constitue tout d'abord une occasion inédite d'engager la relance économique sur l'ensemble du Warndt Naborien, tout en pérennisant et en développant ce qui existe, et de favoriser la création d'emplois sur le site en tant que tel de la centrale Émile Huchet, afin d'offrir des perspectives de reconversion solides aux salariés et aux sous-traitants de la société Gazel Énergie. C'est tout l'objet notamment du 1er axe stratégique du projet de territoire.

Pour que le projet de territoire puisse bénéficier à l'ensemble des habitants et des acteurs du Warndt Naborien, le cadre de travail partenarial défini à l'échelle des 4 EPCI entend donner une cohérence et une vision stratégique partagée sur l'amélioration du cadre et de la qualité de vie (axes stratégiques 2 et 4) et sur le développement de l'attractivité du territoire (axe stratégique 3).

Un label spécifique sera créé pour valoriser les actions portées sur ce territoire au titre de la présente démarche partenariale. Gage de l'unité entre les 4 EPCI, de cohérence transfrontalière et de continuité territoriale avec les secteurs voisins, il sera attribué aux projets de reconversion structurants à l'échelle de l'ensemble du Warndt Naborien, en priorité d'accompagnement de la fermeture de la tranche charbon de la centrale Émile Huchet.

Pour les actions qu'il soutient et dans la limite des possibilités ouvertes, le projet de territoire facilitera la mobilisation d'aides publiques et l'obtention d'autorisations administratives.

Enfin, le projet de territoire s'inscrit dans une progressivité : vivant, dynamique et évolutif dans le temps, il trace des perspectives économiques qui doivent transcender et dépasser les premières actions identifiées lors de la signature de la présente convention et qui peuvent aller au-delà de ses 5 années d'application.

Cette volonté forte et affirmée trouve sa traduction dans un fil rouge directeur intitulé :

«Une construction durable pour un nouvel avenir industriel !»

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

4. LE PROJET DE TERRITOIRE DU WARNDT NABORIEN

Le projet de territoire du Warndt Naborien est fondé sur le respect des conditions générales de développement durable et de transition écologique. Les opérations qui en découleront manifesteront une volonté exemplaire en la matière, dans un souci de sauvegarde de l'environnement et de préservation de la santé humaine.

Le projet de territoire du Warndt Naborien s'appuie à la fois sur le diagnostic réalisé par les services de l'État et sur celui du Pacte offensive croissance emploi (POCE) établi par les EPCI en coordination avec la Région. Il porte sur la réalisation de propositions concrètes développées par les porteurs de projets et présentées sous forme de fiches-actions en annexe 2. **A travers la mobilisation générale des acteurs du territoire, le projet a pour vocation de créer une synergie concrète d'actions et de projets opérationnels fédérateurs entre les 4 intercommunalités.**

Dans cette perspective et dans la mesure du possible, les actions inscrites au présent projet de territoire pourront **bénéficier de mesures de simplification et de facilitation administratives, voire réglementaires**. En outre, en conformité avec les dispositions du projet de loi de finances initiale pour 2020, **l'État mobilisera des crédits spécifiques** afin de contribuer à la réalisation des actions du projet de territoire du Warndt Naborien, en complément de ses crédits de droit commun ainsi que de ses opérateurs, notamment lorsqu'elles concourent au reclassement des salariés impactés par la fermeture de la tranche 6 de la centrale Émile Huchet.

En application de son fil rouge (Cf. chapitre 3 ci-dessus), le projet de territoire du Warndt Naborien se décline autour de 4 axes stratégiques durables :

1. la relance économique et industrielle de la centrale Émile Huchet, de la plateforme de Carling/Saint-Avold et plus largement du Warndt Naborien ;
2. la qualité du service apporté aux habitants et acteurs du Warndt Naborien ;
3. l'attractivité renouvelée du Warndt Naborien ;
4. la préservation de la santé humaine.

L'axe stratégique n°1 de relance économique et industrielle du Warndt Naborien s'appuie sur les principaux objectifs suivants :

- le soutien prioritaire des projets de développement économiques ouverts aux salariés de la tranche charbon de la centrale Émile Huchet et de la chaîne de sous-traitance, dont l'emploi serait supprimé ;
- l'accompagnement de la mutation de la plateforme CHEMESIS, dont la centrale Émile Huchet est membre, tenant compte de l'ensemble des conséquences de la fermeture de la tranche charbon n°6 (infrastructures ferroviaires et logistiques, eau, ...) ;
- l'appui aux zones d'activités économiques du territoire en optimisant les possibilités d'implantation, de développement et de pérennisation d'entreprises, en particulier créatrices d'emplois ;
- la mise en œuvre d'une offre de formation et de reconversion professionnelles innovante accompagnant la réindustrialisation du territoire et l'arrivée de nouvelles technologies, en permettant d'attirer des entreprises avec des compétences de pointe et en renforçant des entreprises existantes en lien avec les besoins actuels notamment de [illegible],

Accusé de réception en préfecture
057245700183-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

le développement de l'économie circulaire à l'échelle du territoire, notamment la valorisation énergétique des déchets non recyclables (Combustibles solides de récupération) et de nouvelles énergies renouvelables (hydrogène...) ;

la mise en place de soutiens aux projets de recherche et de développement (R&D) dans le développement de technologies non délocalisables.

L'axe stratégique n°2 de qualité du service rendu aux habitants et acteurs du territoire est ancré sur les principaux objectifs suivants :

- l'élaboration d'un schéma territorial de mobilité et de transport des salariés, des habitants et des biens à l'échelle des 4 EPCI, en s'appuyant sur des modes de déplacement respectueux de l'environnement (ferroviaire, transports collectifs, mobilité douce...) ;
- l'émergence et le développement des énergies renouvelables électriques et thermiques ;
- la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des ménages et des collectivités territoriales ;
- la valorisation qualitative du potentiel agricole et alimentaire du territoire ;
- la promotion d'une économie circulaire et solidaire.

L'axe stratégique n°3 d'attractivité renouvelée du territoire comprend les principaux objectifs suivants :

- la maîtrise de la consommation du foncier, notamment en le valorisant de façon optimale, en privilégiant la réhabilitation des friches industrielles et urbaines et en améliorant l'attractivité de celles déjà en reconversion ;
- la préservation des composantes environnementales du territoire, intégrant en particulier une réflexion sur la qualité des eaux souterraines et de surface ;
- la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager, industriel et militaire à visée touristique.

L'axe stratégique n°4 de préservation de la santé humaine se fonde sur les principaux objectifs suivants :

- l'accès coordonné à des soins médicaux de proximité de qualité sur le territoire du Warndt Naborien, avec notamment la création de maisons de santé pluri-professionnelles et l'intensification de la télémédecine ;
- la mise en œuvre de conditions favorables à l'installation de jeunes médecins, en concertation avec les élus et les acteurs du territoire ;
- la promotion et l'accompagnement du travail en équipe des professionnels de santé ;
- l'élaboration d'un contrat local de santé, à l'échelle de l'ensemble du Warndt Naborien, tenant compte des points communs et des synergies à développer, mais aussi des spécificités locales de chaque EPCI.

Chacun de ces axes stratégiques fait l'objet d'une fiche descriptive et illustrative jointe en annexe 1

L'annexe 2 liste, sous forme de fiches actions, les premières opérations à réaliser au titre du présent projet de territoire. Ce dernier étant évolutif dans le temps, il identifie aussi des projets appelés à être approfondis et mis en œuvre durant la période d'application de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Parmi ceux-ci méritent tout particulièrement d'être soulignés, au titre de leur caractère illustratif et représentatif du projet de territoire du Warndt Naborien :

- la perspective de création d'une chaufferie valorisant les combustibles solides de récupération (CSR) ;
- le projet de structuration et de création d'une filière de production, stockage et valorisation d'hydrogène ;
- la candidature à l'implantation d'usines de production de batteries, notamment pour les véhicules électriques ;
- la mise en place d'une filière d'agro-combustibles ;
- le développement économique de la plateforme de Carling ;
- la promotion des énergies renouvelables électriques de faible à forte puissance ;
- la planification et le développement des énergies renouvelables thermiques ;
- le soutien à l'aménagement des zones d'activité économique, en s'inscrivant dans les réflexions nationales sur les zones à statut transfrontalier ;
- le renforcement des formations professionnelles à l'aide de la réalité virtuelle ;
- la mise en place d'une cellule d'aide au recrutement professionnel sur la plateforme de Carling ;
- la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics ;
- l'élaboration d'une stratégie numérique sur le territoire ;
- la construction et la réalisation d'un schéma territorial de mobilité et de transports ;
- l'étude d'une éventuelle évolution du zonage d'aide à finalité régionale ;
- la valorisation des friches industrielles ;
- le développement de l'activité touristique ;
- la renaturation de cours d'eau ;
- l'amélioration de la qualité de la ressource en eaux superficielle et souterraine ;
- le développement des filières maraîchage et arboriculture ;
- les facilitations à l'accès aux soins médicaux ;
- le travail en équipe des professions de santé.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

5. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'ensemble des signataires s'engagent dans la limite du périmètre respectif de leurs compétences, à soutenir et faciliter la réalisation du présent projet de territoire du Warndt Naborien et de l'ensemble des actions labellisées qui le compose.

Les 4 intercommunalités signataires s'engagent à conduire des actions communes et fédératrices au profit du développement équilibré et durable du territoire du Warndt Naborien, de ses habitants et de ses acteurs.

Gazel Energie s'engage à soutenir et à faciliter la réalisation du projet de territoire, en particulier en étant force de proposition pour porter des actions qui relèvent de son domaine d'activité sur le territoire.

En conformité avec les dispositions de loi de finances initiale pour 2020, **l'État mobilisera des crédits spécifiques de revitalisation des territoires pour accompagner la fermeture des centrales à charbon dans une nouvelle ligne ouverte sur l'action « Politique de l'énergie »**, sous forme d'un fonds de soutien et d'amorçage, en complément de ses crédits de droit commun et de ses opérateurs. Ces crédits favoriseront la mise en œuvre et la réussite d'actions du projet de territoire du Warndt Naborien, en priorité celles concourant au reclassement des salariés de la centrale Émile Huchet impactés dont celles portées à ce titre par Gazel Energie. Dans un cadre transfrontalier, il examinera les possibilités de création éventuelle de zones à fiscalité spécifique attractive sur le territoire des 4 EPCI.

En application de l'article 12 de la loi énergie et climat du XX XXXX 2019 et de l'ordonnance gouvernementale correspondante prise en application, **l'État contribuera à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social** au profit des salariés de la centrale Émile Huchet et de ses sous-traitants impactés par la fermeture de la tranche charbon, afin de leur permettre tout reclassement ou reconversion professionnel.

L'ADEME s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle du territoire, en mettant à disposition ses capacités d'expertise et ses systèmes d'aides portant sur la connaissance, la réalisation, le changement des comportements et les contrats d'objectifs.

La Banque des Territoires du Groupe Caisse des Dépôts poursuit des objectifs d'intérêt général et œuvre en faveur d'une plus grande égalité entre les territoires, en mobilisant l'ensemble de ses expertises internes et de ses capacités d'intervention à destination des territoires et de leurs projets.

Dans le respect des éléments ci-dessus, les partenaires s'engagent à prioriser la planification de leurs investissements au bénéfice des propositions concrètes du projet de territoire du Warndt Naborien et à faciliter l'ensemble des démarches administratives afin de permettre la réalisation au plus vite et au plus sûr au plan juridique des actions constitutives.

Sur la durée d'application de la présente convention, ils contribueront à faire émerger et à mettre en œuvre de nouveaux projets, en cohérence avec les axes stratégiques et les objectifs de développement du territoire du Warndt Naborien mentionnés dans la présente convention.

Les signataires institutionnels du projet de territoire interviendront soit sous forme de subventions, soit sous forme d'aide à l'ingénierie technique, juridique et administrative, pour la réalisation des actions dont les fiches sont jointes en annexe 2.

Les subventions mobilisées nécessiteront une validation préalable sur la base d'un dossier technique complet et de la vérification des critères d'éligibilité, par les instances décisionnaires propres à chacun des financeurs, et un conventionnement spécifique d'application. Les signataires publics de la présente convention s'organiseront et se coordonneront dans une instance partenariale, sous la forme d'un guichet unique, afin de faciliter en particulier les différentes procédures de mobilisation des subventions.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

LA GOUVERNANCE

Les instances suivantes sont mises en place dans le cadre du présent projet de territoire du Warndt Naborien. Les décisions de ces instances sont prises par consensus entre leurs membres.

6.1.1 Comité de pilotage (COPIL) plénier

Placé sous la co-présidence du préfet de la Moselle, du président de la Région Grand Est, du président du Conseil départemental de la Moselle et des 4 présidents d'intercommunalités ou de leurs représentants, le COPIL plénier se réunit au moins une fois par an, et autant de fois que nécessaire, pour veiller à la mise en œuvre du projet de territoire, valider ses orientations, sélectionner les actions qui en découlent avec les moyens correspondants, suivre sa réalisation et dresser un bilan semestriel, puis annuel.

Il comprend :

- les partenaires signataires de la présente convention ;
- le délégué interministériel à l'avenir des territoires d'implantation des centrales à charbon ;
- les élus nationaux et principaux élus locaux du territoire ;
- les services et organismes publics concernés, notamment de l'État ;
- les structures institutionnelles, sociales, associatives et économiques du territoire ;
- les chambres consulaires de Moselle ;
- les fédérations syndicales au niveau départemental ;
- le secrétaire du comité d'entreprise de la centrale Émile Huchet.

A la demande collective des présidents du COPIL, pourra y assister toute personne ou organisme qualifié nécessaire à l'examen d'un des points de l'ordre du jour.

6.1.2 Comité de pilotage restreint

Il constitue une instance politique qui prépare les travaux du COPIL plénier et se réunit autant de fois que nécessaire.

Le COPIL restreint comprend les co-présidents du COPIL plénier : soit le préfet de la Moselle, le président de la Région Grand Est, le président du Conseil départemental de la Moselle et les 4 présidents d'intercommunalités, ou leurs représentants.

Le délégué interministériel à l'avenir des territoires d'implantation des centrales à charbon, ou son représentant, est membre du COPIL restreint.

Le COPIL restreint compte également Gazel Énergie dans sa composition.

En fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour et en tant que de besoins, les membres du COPIL restreint peuvent collectivement associer toute personne ou organisme qualifié utile à ses travaux.

6.1.3 Comité opérationnel (COMOP) et Comité d'expertise et de financement (COMEF)

Il constitue l'instance technique chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que de la préparation et de l'analyse de tout dossier devant être examiné en COPIL restreint et plénier.

Il propose les décisions à prendre en comités de pilotage et leur soumet les principaux actes de communication valorisant le projet de territoire. Il tient à jour et diffuse régulièrement [illegible]

Reçu à la réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

mois, les tableaux de bord de suivi qualitatif et quantitatif, notamment de consommation des moyens alloués. Il assure l'évaluation du projet de territoire tout au long de sa mise en œuvre et dresse au moins annuellement un bilan. Il examine toute nouvelle action susceptible d'être inscrit dans le projet de territoire et la soumet avec son avis aux COPIL.

Il est placé sous la co-présidence du sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle, du directeur général des services de la Région Grand Est représenté par la directrice de la Maison de Région Grand Est à Metz, du représentant du Département de la Moselle, et des directeurs généraux des services des 4 intercommunalités, ou leurs représentants.

Il comprend les services et organismes publics concernés, notamment de l'État, ainsi que les autres partenaires signataires de la présente convention.

A la demande collective des co-présidents, il pourra associer tout expert et toute personne qualifiée utile à ses travaux.

Sa fréquence de réunion sera adaptée aux besoins. En particulier, il devra se réunir plus fréquemment en début de mise en application du projet de territoire, afin de s'assurer de son bon engagement, de veiller au bon avancement des actions et de promouvoir l'émergence de projets supplémentaires.

Dans le cadre de l'examen et de la finalisation d'actions, il se réunit en configuration spécifique appelée Comité d'expertise et de financement (COMEF).

Le COMEF constitue l'instance de coordination partenariale, sous la forme d'un guichet unique, afin de faciliter en particulier les différentes procédures de mobilisation des subventions.

6.2 Mise en œuvre, suivi et évaluation

L'évaluation du projet de territoire est préparée et assurée par le COMOP, en vue de sa présentation aux instances politiques, comme les COPIL restreint et plénier.

Elle s'appuiera sur des indicateurs permettant de mesurer, par exemple :

- le nombre d'emplois créés ;
- le nombre de salariés impactés par la fermeture de la tranche 6 de la centrale Émile Huchet et reclassés ;
- l'évolution démographique ;
- les entreprises nouvelles installées ;
- la structuration et l'expansion de filières professionnelles ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions ;
- les économies d'énergies réalisées ;
- le niveau de développement des énergies renouvelables ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine environnemental ;
- les délais de réalisation des actions par rapport au calendrier prévisionnel initial ;
- l'adéquation avec la stratégie de la France pour l'énergie, le climat et la biodiversité et avec le diagnostic territorial initial ;
- la synergie développée entre les intercommunalités ;
- l'enrichissement technologique et économique du territoire ;

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

le renforcement des capacités de formation professionnelle et des compétences techniques et intellectuelles à l'échelle locale.

Chaque fiche action établie et soumise par le porteur de projet doit intégrer des indicateurs d'évaluation mesurables permettant de garantir l'effectivité opérationnelle des actions projetées et leur conformité avec l'ambition et les objectifs du projet de territoire du Warndt Naborien.

Les indicateurs de suivi proposés pour chaque action pourront évoluer ou être complétés si le COMOP l'estime nécessaire.

Le bilan annuel du projet de territoire du Warndt Naborien intègre une synthèse de cette évaluation.

Tout au long de la mise en œuvre du projet de territoire, à raison d'une fois au moins par an, une communication relative à son état d'avancement et à l'émergence de projets nouveaux sera assurée, à destination notamment des acteurs et associations du territoire.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

6. DURÉE ET RÉVISION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Le présent projet de territoire du Warndt Naborien prend effet à sa date de signature, pour une période 5 années.

Le projet de territoire du Warndt Naborien pourra être révisé annuellement, en fonction du résultat des études prescrites, ainsi que de l'engagement et de l'état d'avancement des actions qui en découlent ou à la demande conjointe des présidents du COPIL.

En cas d'évolution significative hors annexes, la présente convention sera modifiée par avenant.

Fait à YYYYY, le XX décembre 2019

Le préfet de la Moselle	Le président de la Région Grand Est	Le président du Conseil départemental de la Moselle
Didier MARTIN	Jean ROTTNER	Patrick WEITEN
Le président de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie	Le président de la Communauté de communes du Warndt	Le président de la Communauté de communes du District urbain de Faulquemont
André WOJCIECHOWSKI	Jean-Paul DASTILLUNG	François LAVERGNE
Le président de la Communauté de communes de Freyming Merlebach	Le directeur général de l'Agence régionale de santé Grand Est	Le directeur régional Grand Est de la Banque des territoires
Pierre LANG	Christophe LANNELONGUE	Patrick FRANCOIS

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Le président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	La présidente de Gazel énergie génération	Le directeur général de l'Établissement public foncier de Lorraine
Arnauld LEROY	Olivia LEVASSEUR	Alain TOUBOL

En présence de :

Madame Emmanuelle WARGON

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

ANNEXE 1 – AXES STRATÉGIQUES

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

AXE STRATÉGIQUE 1.

Un projet de territoire pour la relance économique du Warndt Naborien,
en particulier du site de la centrale Émile Huchet et de la plateforme CHEMESIS

Avec la fermeture au plus tard à l'horizon 2022 de la tranche à charbon de la centrale Émile Huchet, qui revêt un caractère de première importance, c'est tout le tissu économique dépendant de ce site industriel qui se trouve impacté : employés directs, sous-traitants, et emplois liés à l'économie résidentielle.

Un défi s'impose dans le délai défini à toutes les parties prenantes économiques et sociales pour réduire les fractures sociales, proposer des emplois nouveaux, réussir la réindustrialisation prioritaire du site impacté et plus largement du Warndt Naborien, et sur un plus long terme, permettre à tous les habitants de bénéficier des nouvelles opportunités économiques et de leur développement que le projet de territoire met en perspective dans un contexte également de transition écologique.

L'axe stratégique 1 s'articule notamment autour des voies de progrès suivantes :

Accompagner la mutation du site de la centrale Emile Huchet et plus généralement de la plateforme CHEMESIS gage d'attractivité économique du territoire

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Dans ce contexte, la plateforme CHEMESIS est amenée à se réinventer et à expérimenter pour devenir une référence nationale, une vitrine économique et sociale, plus respectueuse de l'environnement, notamment des ressources locales en eau au plan qualitatif et quantitatif.

Cette mutation constitue une opportunité pour les entreprises qui y sont déjà en activité et pour proposer à des investisseurs français comme étrangers des offres structurées et performantes permettant l'accueil de nouveaux projets. Le projet de territoire du Warndt Naborien s'applique à mettre à disposition des entreprises un site industriel « clés en main », leur permettant de s'implanter très rapidement et durablement avec des offres de transports, notamment ferroviaires, adaptées à leurs besoins.

Sa mutation cible également l'approvisionnement énergétique des industriels, avec des énergies dites « énergie verte » renouvelable ou de récupération à un prix compétitif : le projet de chaufferie utilisant des combustibles solides de récupération (CSR) illustre cette réflexion (voir ci-après).

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

La réussite de cet objectif passe par l'engagement d'une réflexion sur l'optimisation du foncier, la qualification en plateforme industrielle du site, la mutualisation et la sécurisation de fonctionnalités communes entre industriels (notamment production et consommation de chaleur, voire d'électricité, sur la plate-forme), la définition de modalités nouvelles de compensation écologique, l'examen des conditions opérationnelles de la mise en

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

place d'un embranchement ferroviaire et l'élaboration d'une stratégie concernant les prélèvements en eau et les rejets dans les cours d'eau avec les autorités compétentes.

- LES INDICATEURS DE SUIVI

La réalisation de l'ensemble des études évoquées et la mise en œuvre de leurs recommandations constituent un facteur de réussite de cette orientation.

Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle, en particulier des salariés de la vallée de l'Eisch et des sous-traitants impactés

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le projet de territoire a pour objectif de valoriser les compétences existantes et futures au sein du tissu économique local, qu'il soit industriel comme relevant de l'artisanat. Le renforcement de l'adéquation des compétences professionnelles avec les besoins spécifiques des employeurs constitue un enjeu majeur pour maintenir et développer les activités en place et favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques.

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

La promotion de formations professionnelles adaptées aux besoins des filières émergentes du bassin d'emploi et qui font, pour certaines, appel à de nouveaux métiers, constitue un axe de travail important du projet de territoire. Pour certains de ces nouveaux métiers, les référentiels restent à formaliser. Outre les outils courants de formation à promouvoir, la volonté du projet est d'aller plus loin en proposant des méthodes innovantes incluant la réalité virtuelle qui permettrait, comme une période d'immersion en entreprise, aux demandeurs d'emploi de tester une profession dans un environnement quasi réel, en exerçant les activités des professionnels et ainsi de les aider à se projeter dans un contexte professionnel différent et nouveau.

Cet objectif passe aussi par la valorisation des secteurs d'activités et des métiers en tension pour pallier aux difficultés de recrutement des entreprises du territoire, comme la chimie, la plasturgie, l'usinage et les travaux des métaux, la maintenance industrielle et la logistique, auprès des jeunes et des salariés en reconversion du territoire.

- LES INDICATEURS DE SUIVI

L'évolution des emplois, en nombre et en diversité, notamment de salariés impactés et reclassés dans ce cadre et de postes émergents liés au projet de territoire, permettra d'évaluer la réussite qualitative et quantitative de cette orientation.

Structurer une filière hydrogène innovante de production, stockage et valorisation en s'appuyant sur la transformation de la plateforme CHEMESIS

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

L'ambition commune portée par l'ensemble des acteurs mobilisés autour du projet de territoire est de faire du Warndt Naborien une référence en matière de transition industrielle, énergétique et technologique. La mutation de la plateforme CHEMESIS de Carling/Saint-Avold, liée notamment à la fermeture de la centrale à charbon mais aussi au développement de la « chimie verte », accompagne cette transition. Tous les secteurs sont engagés vers un nouveau modèle d'économie à moindre empreinte carbone et prospère, qu'il s'agisse de production, d'utilisation, de stockage ou de partage de l'énergie.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

Pour soutenir cette ambition, les acteurs du territoire œuvrent à l'émergence de nouvelles filières énergétiques comme l'hydrogène. Pour être gages de préservation de l'environnement, de compétitivité, d'attractivité pour le territoire et de rayonnement à l'international, cette ambition devra s'inscrire dans une logique de production vertueuse d'hydrogène.

- LES INDICATEURS DE SUIVI

La réalisation des études d'opportunité de filières et leur(s) concrétisation(s) opérationnelle(s) sont des critères qui permettront d'évaluer la réussite de cette orientation.

Dès réalisation et mise en fonctionnement de la filière hydrogène, le suivi de sa production et de son évolution permettra d'en confirmer l'intérêt et l'importance.

Assurer la valorisation énergétique des déchets non recyclables

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

L'ambition d'être un territoire vitrine de la transition écologique ne saurait être complète sans l'accompagnement à la valorisation énergétique des déchets non recyclables. Le territoire souhaite mettre en place une filière de production et de valorisation de combustibles solides de récupération (CSR), en déterminant et en optimisant la mobilisation des ressources potentielles en la matière. La chaufferie CSR constitue à la fois une solution locale à la valorisation énergétique de certains déchets ultimes et une opportunité de renforcer la compétitivité de la plateforme CHEMESIS en lui permettant de bénéficier d'un prix de l'énergie compétitif. D'autres réflexions sur l'optimisation des déchets ultimes du territoire ainsi que de la plateforme et la collaboration entre industriels pourraient également faire émerger d'autres pistes de valorisation dans ce cadre. Il en est aussi de même pour la ressource en biomasse du territoire.

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

Ces objectifs pourront être réalisés uniquement grâce à la mobilisation d'un écosystème d'acteurs possédant les matières premières nécessaires et utilisant les débouchés de cette valorisation en chaleur. Le projet de territoire soutient les études de faisabilité associées à ces ambitions et appuiera leur(s) éventuelle(s) concrétisation(s) industrielle(s). Il étudiera les adaptations, voire simplifications, administratives ou réglementaires souhaitables pour le déploiement de cet axe stratégique. Il facilitera la sécurisation des potentiels débouchés de chaleur, en particulier sur la plateforme CHEMESYS, au bénéfice du projet labellisé.

- LES INDICATEURS DE SUIVI

La réalisation de ces études de faisabilité et leurs éventuelles suites opérationnelles et industrielles permettront d'évaluer la réussite de cette orientation.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

AXE STRATÉGIQUE 2.

Un projet de territoire au service des habitants et des acteurs du Warndt Naborien

La création de valeur et d'avenir pour les citoyens, habitants, usagers et acteurs du territoire repose sur un territoire moderne, inclusif, porteur d'opportunités, où il fait bon vivre et avant tout engagé au service des transitions économique et écologique. Le projet de territoire constitue la cheville ouvrière d'un meilleur cadre de vie et du bien-être des habitants et acteurs du Warndt Naborien.

L'axe stratégique 2 s'articule notamment autour des voies de progrès suivantes :

Faciliter la mobilité des habitants et salariés du territoire

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Dans un contexte où les besoins de déplacements des personnes, en particulier pour les trajets domicile/travail, et les possibilités d'offres adaptées de transports constituent une composante essentielle du bien vivre à l'échelle de l'intégralité du Warndt Naborien, il est prépondérant que le projet de territoire puisse définir et proposer une politique publique de mobilité, commune aux 4 EPCI. Une telle perspective volontariste et attentive représente aussi une réponse concrète aux préoccupations exprimées lors des mouvements sociaux ayant touché dernièrement tout le territoire national.

Au-delà de la concrétisation opérationnelle d'un schéma de mobilité des personnes, l'enjeu vise à développer dans la continuité les capacités de transports en adéquation avec les attentes actuelles et futures des habitants du Warndt Naborien.

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire prévoit l'élaboration d'une étude sur l'ensemble du territoire des 4 EPCI, qui permettra après un diagnostic en termes d'offres de transports et de besoins de déplacements, d'aboutir à un schéma territorial de mobilité des personnes en cohérence avec les besoins des populations du territoire, sur lequel prendront appui les projets à venir correspondants.

- LES INDICATEURS DE SUIVI

La réalisation de ce schéma territorial et la mise en œuvre de ces recommandations à travers le nombre de projets menés à bien permettront d'évaluer la réussite de cette orientation.

Optimiser les consommations énergétiques du patrimoine immobilier des ménages et des collectivités locales

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Au regard des constats faits par l'INSEE dans son rapport de 2019, la rénovation énergétique des bâtiments constitue un enjeu primordial sur le plan social, économique et environnemental pour le Grand Est, dont les ménages sont les plus touchés par la vulnérabilité énergétique.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Cet enjeu de moindre consommation et déperdition énergétiques concerne également le patrimoine immobilier public.

Le territoire possède des atouts opérationnels pour atteindre cet enjeu, mais peine à disposer d'une vision d'ensemble permettant de se projeter dans l'avenir.

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

Pour répondre à cet état de fait, le projet de territoire développe donc un écosystème local de la rénovation énergétique des bâtiments à l'échelle des 4 EPCI qui comprend les 2 volets suivants : accompagnement des citoyens sur les dispositifs d'aides disponibles et travail sur le patrimoine bâti des collectivités territoriales. Le premier volet, pour être mené à bien, veillera à articuler les acteurs de l'habitat et de la rénovation énergétiques (EIE, Oktave).

- LES INDICATEURS DE SUIVI

Le nombre de rénovations énergétiques des habitations et celui de consultations de l'espace info énergie permettront d'évaluer la réussite de cette orientation.

Développer les énergies renouvelables

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

L'ambition du projet de territoire du Warndt Naborien est en particulier de compenser les conséquences de la fermeture de la tranche à charbon de la centrale Émile Huchet sur l'activité locale, en créant de nouvelles opportunités économiques et en permettant aux acteurs directement concernés de se reconvertir.

L'avenir du Warndt Naborien et du cadre de vie de ses habitants et acteurs est dépendant de sa capacité à inscrire le territoire dans une stratégie ambitieuse de développement des énergies renouvelables (EnR) thermiques et électriques (photovoltaïques et éoliens).

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

Le but poursuivi vise à soutenir le développement de ces énergies renouvelables en planifiant leur mise en œuvre dans un contrat d'objectifs et de faciliter l'accès aux dispositifs de soutien financier ouverts aux bailleurs, aux industriels et aux citoyens. La démultiplication des initiatives est recherchée. Aussi, le territoire met en place les conditions permettant de favoriser d'une part l'émergence de projets diffus en énergie solaire photovoltaïque ou thermique pour les particuliers et les entreprises (au sol, sur toitures ou ombrières) et d'autre part l'implantation de projets de plus grande puissance (chaufferie biomasse/solaire, réseau de chaleur, parcs photovoltaïques au sol ou parcs éoliens).

En outre, une étude d'opportunité sur l'approvisionnement local en biomasse bois et en déchets sera réalisée. Elle permettra d'évaluer la pertinence de faire émerger une filière bois et de développer des chaufferies correspondantes sur le territoire, le cas échéant en lien étroit avec le projet de chaufferie CSR visé dans l'axe stratégique 1 ci-dessus.

Enfin, le projet de territoire prévoit d'engager une réflexion sur l'acceptabilité et sur le financement, notamment participatif, des projets d'EnR.

- LES INDICATEURS DE SUIVI

La réalisation d'études d'opportunité et l'évolution du nombre de projets d'EnR permettront d'évaluer la réussite de cette orientation.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

L'agriculture et l'alimentation sont deux autres enjeux majeurs du projet : elles touchent le volet énergétique (biomasse, agro-combustibles, engrais), la santé des citoyens (alimentation de qualité), l'emploi (insertion professionnelle et/ou sociale) et l'environnement (paysages, sols, eau) et constitue un levier de résilience de territoire formidable pour l'avenir.

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire se veut ainsi moteur via 4 segments de travail imbriqués :

- la diversification des productions agricoles et leur transformation, en répondant aux besoins de consommation locaux (maraîchage, arboriculture, élevage de volailles de chair et porcs, brasserie notamment) ;
- le développement d'équipements de transformation ;
- l'intégration de l'agriculture dans une dimension urbaine, sociale et solidaire qui en fait un vecteur d'insertion sociale/professionnelle (rénovation urbaine incluant des projets agricoles, soutien de projets sur friches industrielles) ;
- la déclinaison territoriale du Plan alimentaire national (PAN) incluant une forte sensibilisation sur le gaspillage et le renforcement de l'ancrage territorial de l'alimentation.

- LES INDICATEURS DE SUIVI

La part des repas servis en restauration collective dans les établissements chargés d'une mission de service public comptant des produits de qualité, durables et biologiques et l'évolution de la production agricole pour certaines filières (maraîchage, fruits, volailles...) sont des indicateurs qui permettront d'évaluer la réussite de cette orientation.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

AXE STRATEGIQUE 3.

Un projet de territoire pour une attractivité renouvelée du Warndt Naborien

Dans un contexte de reconversion industrielle et d'évolution des attentes des populations à l'égard de leur territoire d'appartenance, le projet de territoire apporte des réponses concrètes, efficaces et innovantes pour un territoire toujours plus attractif.

L'axe stratégique 3 s'articule notamment autour des voies de progrès suivantes :

Préserver le foncier et réhabiliter les friches industrielles et urbaines

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les mutations industrielles sur le territoire ont conduit à la création d'espaces aujourd'hui partiellement ou totalement désaffectés. Ces friches constituent une ressource foncière prioritaire du territoire pour des projets de différentes natures, développement économique, résidentiel, préservation de l'environnement, zones d'expansion de crues, création d'espaces de compensation environnementale... La mobilisation de ces friches concourt à la stratégie de développement et d'aménagement du Warndt Naborien et à son pouvoir d'attractivité.

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

Afin d'attirer des entreprises et des activités créatrices d'emplois, en priorité sur le périmètre des 4 EPCI, l'identification précise des sites d'accueil possibles est indispensable. L'étude prévoit le recensement des friches essentiellement industrielles et identifiera les vocations préférentielles de reconversion ou de réutilisation à travers une approche consolidée des enjeux et des besoins de manière à s'assurer d'une cohérence programmatique et de rechercher des économies d'échelle dans leur mise en œuvre. L'intégration de la dimension EnR dans la réhabilitation de ces friches sera également évoquée, ainsi que la prise en compte de l'environnement, lié en particulier au phénomène de remontées de nappes.

- LES INDICATEURS DE SUIVI

Dans un premier temps, la connaissance à jour et partagée des fonciers en friche et de leur vocation, et dans un second temps, le suivi de la reconversion des friches sont des indicateurs qui permettront d'évaluer la réussite de cette orientation.

Faire du territoire un lieu d'attractivité touristique par une mise en valeur du patrimoine naturel, paysager, industriel et militaire et le développement des itinéraires verts

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le développement touristique, dans une logique transfrontalière et en profitant de la proximité de la métropole de Metz et de l'agglomération de Sarrebruck, représente également un vecteur d'attractivité du territoire. Le territoire dispose en effet de nombreux atouts naturels, paysagers, industriels et militaires à valoriser.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

L'ambition du projet de territoire est de promouvoir et rénover des sites touristiques emblématiques du territoire et de renforcer l'offre sur le territoire, en créant notamment des circuits de randonnées et des itinéraires cyclables (modes doux de déplacement) grâce aux nouvelles technologies. La lisibilité de l'offre touristique sera améliorée grâce à la création récente d'un office du tourisme de pôle entre les Communautés de communes du Warndt, du District urbain de Faulquemont et la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie, qui sera suivie d'une convention à établir avec l'office de tourisme de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach.

L'établissement d'un diagnostic et d'une stratégie territoriale communs aux deux offices de tourisme du territoire constituerait une première étape forte dans cette ambition de développer le tourisme et un marketing territorial.

- LES INDICATEURS DE SUIVI

La réalisation du diagnostic et d'une stratégie touristique territoriale, puis la mise en œuvre de ces recommandations sont des indicateurs qui permettront d'évaluer la réussite de cette orientation.

Protéger les ressources naturelles du territoire (eau, biodiversité, forêt)

- LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le projet de territoire, résolument tourné vers l'avenir et la résilience du territoire, vise à préserver au maximum la richesse de ses composantes environnementales (eau, biodiversité, forêt) et à mieux les connaître, pour les valoriser ensuite notamment pour le tourisme et la qualité de vie des citoyens.

- LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

Ce territoire, anthropisé et avec sa longue histoire industrielle, présente des enjeux extrêmement forts au niveau de l'eau. Cette ressource fondamentale fait encore aujourd'hui l'objet de nombreux prélèvements et usages sur le territoire : alimentation en eau potable, industrie, exhaures minières... Les enjeux qualitatifs sont forts, tout comme les enjeux quantitatifs, dans un secteur impacté par la remontée de nappes. Seule une réflexion globale à l'échelle de ce territoire permettra d'aller vers une gestion optimale de la ressource superficielle et souterraine en eau et contribuer à une amélioration des milieux aquatiques.

La biodiversité est également riche sur ce territoire, notamment sur les friches, et freine parfois la réalisation de projets. Cette question aura toute sa place dans le Projet de territoire et notamment dans le diagnostic des friches pour trouver le bon équilibre entre la reconversion des friches et la préservation de la biodiversité.

- LES INDICATEURS DE SUIVI

L'évolution de la qualité des 2 cours d'eau Rosselle et Bisten, et le suivi d'espèces spécifiques (d'intérêt communautaire, menacées, dont le territoire constitue l'aire de répartition...) constituent des critères permettant d'évaluer la réussite de cette orientation.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

AXE STRATEGIQUE 4.

La santé au cœur du projet de territoire

Le projet de territoire permet d'esquisser des réponses à une autre priorité : favoriser un égal accès de tous les habitants du Warndt Naborien à des soins médicaux de qualité et pouvoir obtenir une réponse rapide à un besoin.

L'axe stratégique 4 s'articule comme suit :

LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les enjeux visent, à partir de l'état des lieux du profil sanitaire et social des habitants et de l'offre médicale existante, à définir des orientations, des objectifs et des actions, permettant de répondre aux besoins du territoire, proposant à l'ensemble des habitants du Warndt Naborien l'accès à des soins médicaux de qualité et contribuant à la préservation de la santé.

LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

Pour faire face à cet enjeu de santé, les partenaires de l'ARS Grand Est sont mobilisés et se concertent (élus, professionnels de santé, établissements, organisations syndicales ...) pour :

- partager un diagnostic territorial en la matière servant de base à l'ensemble des actions portées dans le cadre du présent axe stratégique ;
- élaborer un Contrat local de santé (CLS) à l'échelle du Warndt Naborien, tenant compte des points communs et des synergies à développer, mais aussi des spécificités locales de chaque EPCI, afin d'agir sur les déterminants de santé de la population, et créer une synergie « Santé » concertée avec le territoire et les partenaires de l'ARS Grand Est pour accompagner ce territoire (Conseil régional, Éducation nationale, Assurance maladie, FIERIS, ...) ;
- soutenir l'émergence et le développement d'exercices coordonnés (Maisons de santé pluri-professionnelles, équipe de soins primaires, communauté professionnelle territoriale de santé...) entre professionnels de santé et avec les partenaires de la prévention, afin d'offrir à la population une prise en charge la plus globale possible fluidifiant le parcours de santé des patients et évitant ainsi les ruptures. Ces modes d'exercices sont plus particulièrement plébiscités par les jeunes médecins qui souhaitent travailler en collaboration avec d'autres professionnels ;
- faciliter les installations de jeunes médecins sur le territoire avec des outils innovants (test de réseau dématérialisé, télémédecine, etc.) ;
- promouvoir des outils et des démarches collaboratifs, tels que :
  - la mise en réseau dématérialisée sur le territoire et plus largement à l'échelle transfrontalière des médecins pour favoriser les échanges entre professionnels ;
  - les protocoles de coopération entre professionnels médicaux et para-médicaux.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Les indicateurs de suivi

- Nombre d'exercices coordonnés développés sur le territoire, tels que les protocoles de coopération entre professionnels
- Nombre de réunion de concertation avec les professionnels de santé et nombre de professionnels engagés dans la présente démarche
- Nombre d'opérateurs de télémédecine accompagnés sur le territoire Warndt Naborien
- Nombre de professionnels de santé installés sur le territoire à partir de 2019
- Nombre d'actions mises en place dans le cadre du Contrat local de santé et caractérisation des résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Projet de territoire du WARNDT NABORIEN
NB : ne sont citées que les fiches vues en Comité d'Expertise et de Financement

groupe de travail 1 « Economie, Formation, Emploi, Solidarités »

Fiche n°	Titre de la fiche	Objet détaillé de l'action
		Lutter contre les situations de décrochage des publics tels que de jeunes alternants, en formation ou dans le cadre d'un parcours d'insertion
2	La réalité virtuelle au service de l'orientation	Le défaut de projet professionnel étant l'un des facteurs principaux du décrochage, la réalité virtuelle constitue une opportunité d'expérimentation des environnements et situations de travail en proposant un panel large de services en matière d'orientation
3	Stratégie partagée sur l'inclusion numérique	Face à un besoin croissant d'accompagnement dans les démarches en ligne des publics en difficultés sur le territoire, le but est de permettre un accès facilité à une offre numérique.
5	Cellule de coordination aide au recrutement	Accompagner les recrutements pour les entreprises implantées sur la plateforme CHEMESIS
14	Soutien à l'aménagement de zones d'activités à vocation d'accueil d'entreprises	Accompagner les EPCI à la création et à l'aménagement des pôles d'activités d'entreprises Amélioration de l'attractivité des zones d'activités actuelles. Inscription dans les réflexions nationales sur les zones à statut transfrontalier
16	Réalité virtuelle dans les formations professionnelles	Intégration de la Réalité Virtuelle et réalité augmentée dans les formations professionnelles initiales et continues de métiers en tension du territoire
18	Attractivité des établissements de formation	Amélioration de l'attractivité des formations professionnelles initiales et continues du niveau 4 au niveau 6 (ancienne nomenclature IV à II) par l'équipement des plateaux techniques des établissements En effet, l'attractivité des métiers et des formations passe également par l'attractivité des plateaux techniques des établissements eux même. Leurs équipements doivent à la fois évoluer avec les métiers et attentes des industriels et être attractifs pour les apprenants.
19	Développement de la plateforme Chemesis	Mobiliser les industriels de la plateforme Chemesis pour en faire une plateforme industrielle de référence dans le territoire capable de soutenir la comparaison avec des plateformes industrielles allemandes concurrentes et d'attirer des activités
7	Desserte ferroviaire	Etude et réalisation d'une nouvelle desserte ferroviaire de la plateforme pour maintenir sa compétitivité et développement de projets multimodaux
12	Accompagnement des sous-traitants de Gazel Energie	Mesurer les impacts auprès des sous-traitants locaux de la fermeture de la tranche charbon et proposer des mesures d'accompagnement
25	Statut de la plateforme Chemesis reconnu	Obtenir dans le projet de décret de la loi PACTE relatif aux plateformes industrielles la reconnaissance de Chemesis comme telle
26	Développer des projets d'industrialisation de batteries sur le territoire dans le cadre de la transition énergétique	Accompagner les projets industriels locaux visant à développer des technologies associées aux batteries électriques, pour des applications de mobilité ou pour le bâti. En application du récent traité franco-allemand d'Aix la Chapelle et dans le prolongement de la décision d'implantation de l'usine pilote en Nouvelle Occitanie, candidater pour la création sur le territoire de l'usine française de production de batteries européennes de véhicules électriques.

groupe de travail 2 « Transition énergétique, gestion optimale des ressources et mobilités »

Fiche n°	Titre de la fiche	Objet détaillé de l'action
1	**Création d'une chaufferie CSR**	Réalisation d'études de faisabilité pour la création d'une chaufferie valorisant les combustibles solides de récupération (CSR), portées par Gazel Energy. Expérimentation en continue de la future filière CSR à partir de l'actuelle tranche charbon et simplification réglementaire pour expérimentation sur celle-ci afin de permettre un usage cogénération avec autoconsommation à l'échelle de la plate-forme Chemesis.
2	**Mettre en place un écosystème énergétique basé sur la récupération et la valorisation de la biomasse du territoire**	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une filière de production d'agro-combustibles, portée par la CASAS.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

3	**Planification et développement des énergies renouvelables thermiques à l'échelle des 4 EPCI : mise en œuvre d'un COT EnR**	Réalisation d'une étude de préfiguration et mise en œuvre d'un contrat d'objectifs territorial en faveur du développement des énergies renouvelables thermiques à l'échelle des 4 EPCI
4a	**Planifier et coordonner le développement et le déploiement de projets photovoltaïques ou solaires thermiques pour les faibles à moyennes puissances (<100 kWc)**	- Réaliser un cadastre solaire - Développer une offre de conseil aux particuliers au niveau de l'espace info énergie - Favoriser l'émergence de centrales solaires villageoises en promouvant et accompagnant la création de sociétés locales (SCIC ou SAS) associant citoyens, collectivités et entreprises locales.
4b	**Planifier et coordonner le développement et le déploiement des énergies renouvelables électriques**	Mettre en place un plan de déploiement des EnR électriques à l'échelle du territoire pour faire émerger des projets participatifs de puissance supérieure à 100 kW (parcs solaires au sol, ombrières de parking ou éolien): Année 1 : AMO pour appel à projet Année 2 : Diagnostic de territoire Année 3 : Création de l'outil de financement territorial.
5	**Mise en place d'un Conseiller en énergie partagée (CEP) mutualisé à l'échelle des 4 EPCI**	Mettre à disposition du territoire un service de gestion énergétique du patrimoine des communes et intercommunalités, au travers d'un animateur partagé par les structures adhérentes au service.
6	**Développement d'un écosystème local de la rénovation énergétique des bâtiments à l'échelle des 4 EPCI**	- Maintien et consolidation du service public de la performance énergétique (EIE, animations...) - Mobilisation et accompagnement des artisans sur le sujet de la rénovation énergétiques des bâtiments
7	**Sensibilisation des citoyens des 4 EPCI du Warndt Naborien à la transition énergétique**	Réalisation d'une étude de préfiguration d'un plan de communication sur la transition énergétique à l'échelle des 4 EPCI
8	**Gestion des déchets sur la plateforme CHEMESIS**	Réalisation d'une étude sur les opportunités de valorisation des déchets de la plateforme de Carling, portée par CHEMESIS
9	**Création du centre national d'Essai Qualification Accréditation Formation de l'hydrogène énergétique**	Implantation du "centre international de qualification / certification de composants Hydrogène", prévu par le plan national Hydrogène, sur le territoire du Warndt Naborien.
10	**Production, stockage et utilisation de l'hydrogène**	Réalisation d'une étude de pré-faisabilité préalable pour valider et structurer les projets de démonstrateur et d'installation industrielle avec les partenaires industriels et financiers identifiés, portée par le PPE (Pôle Plasturgie de l'Est) ou la CASAS.

groupe de travail 3 « Ressources naturelles »		
Fiche n°	**Titre de la fiche**	**Objet détaillé de l'action**
Friches		
1	Etude sur les friches	Intégrer dans le projet de territoire une connaissance à jour et partagée des fonciers en friche et de leur vocation. Cette étude englobera notamment la réhabilitation et aménagement de la lagune de l'ancienne cokerie de Carling
Agriculture		
2	Etude sur les filières de maraichage et arboriculture	Développer la production de fruits et légumes de proximité
3	Etude sur les filières de volailles de chair et d'oeufs	Développer la production de volaille de proximité
4	Identification des débouchés potentiels en viande porcine	Etudier la faisabilité technique, économique et sociale de l'implantation d'élevages porcins sur le territoire
5	Création d'un centre de référence de la bière brassée à la main autour d'un projet de brasserie limonaderie artisanale en extension	Développement de le la brasserie existante production, rayonnement, manifestations
26	Création d'une restauration collective et ateliers de transformation sur des friches industrielles polluées	Répondre à un besoin du territoire et aux attentes de la loi Egalim au titre de la restauration hors domicile et création d'emplois
27	Création d'une exploitation aquaponique sur des friches industrielles polluées	Développement territorial et production agricole locale pouvant apporter des réponses aux attentes de la loi Egalim
25	Création d'une exploitation agricole en entreprise individuelle	Production agricole locale (maraichage, fruits, poules pondeuses et volaille de chair).
Tourisme		
9	Remise en route du domaine de la Mutche	Développement touristique du territoire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

28	Création d'un complexe touristique sur la carrière du Barrois	Développement territorial
Milieux naturels		
10	Mise en place du tableau de bord du SAGE	Améliorer la connaissance et évaluer l'efficacité des actions mises en place dans le cadre du SAGE
11	Etude sur le fonctionnement hydrologique du territoire avec la perspective de la remontée de la nappe	Définition des mesures de restauration des fonctionnalités des milieux humides et aquatiques pour limiter les incidences de la reconstitution de nappe dans les zones urbanisées
12	Etude de suivi de l'évolution de la végétation sur les zones soumises à remontée de nappe	Améliorer la connaissance floristique
14	Communication sur les milieux naturels (cours d'eau, zones humides, ...)	Sensibilisation des citoyens aux milieux naturels
15	Etude hydraulique et hydrologiques sur le bassin versant de la Nied	Meilleure compréhension et intégration des enjeux d'inondation
16	Accompagnement des collectivités pour l'intégration des enjeux eau et biodiversité dans leur documents d'urbanisme ou dans leurs projets d'aménagement	Bonne prise en compte des enjeux de risques et d'écologie dans la planification du territoire
17	Etude des zones humides du bassin versant de la Nied	Amélioration de la connaissance et protection du milieu naturel
18	Mise en valeur des mines du Warndt	Amélioration de la connaissance et ouverture au public des mines du Warndt
19	Protection, acquisition et gestion des sites à flore remarquable	Préservation et mise en valeur des milieux naturels
20	Gestion et protection des eaux souterraines autour de la plateforme de Carling	Préserver la qualité de la ressource en eau autour de la plateforme
21	Gestion de la qualité des eaux superficielles	Améliorer la qualité des eaux distribuées aux industriels et rejetées dans le milieu naturels
22	Renaturation de la Bisten, de la Rosselle et de leurss affluents	Amélioration de la qualité des milieux naturels

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2181-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

DISTRICT URBAIN de FAULQUEMONT

Terre d'énergies

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT ANNUEL 2018

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

◈ AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Conformément aux dispositions contenues dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens Du Voyage (SDAGDV) de la Moselle, le DUF a réalisé, dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de politique du logement social d'intérêt communautaire, une aire d'accueil sur le lieu-dit du JUDENWEG à FAULQUEMONT, proche du centre-ville.

D'une capacité de 40 places, la gestion de l'équipement a été confiée à la société GDV dans le cadre d'une DSP pour une durée de 6 ans, à compter du 02/11/2011, prolongée par voie d'avenant jusqu'au 30/06/2018.
Après mise en concurrence, la nouvelle concession de service public par voie d'affermage a été confiée à GdV pour une durée de 5 ans à compter du 1er juillet 2018.
A titre d'information, en Moselle, GdV gère également les structures de la CC de FREYMING-MERLEBACH, de la CA de SARREGUEMINES CONFLUENCES, et les aires de MARLY et METZ pour METZ METROPOLE.
L'aire a ouvert ses portes aux caravaniers en janvier 2012 et fonctionne depuis 7j/7, 365j/365 sans fermeture annuelle.

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

A/ LES INSTALLATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE SITUÉE SUR LE PARC INDUSTRIEL DE FAULQUEMONT ET PROCHE DU CENTRE-VILLE

- 40 emplacements d'environ 100 m² numérotés, équipés d'une borne « eau/électricité », d'une vasque pour l'évacuation des eaux usées et d'étendoirs à linge
- 40 WC et 40 douches (dont 5 WC avec lavabo et 5 douches réservés aux Personnes à Mobilité Réduite) individualisés, numérotés, et répartis en 5 blocs sanitaires sur le terrain
- 2 prises électriques et de 2 arrivées d'eau sur chaque emplacement via une borne équipée d'un système de prépaiement informatisé
- À l'entrée, une barrière d'accès permettant la régulation des mouvements de caravanes tout en laissant une libre circulation aux véhicules. Une clôture entoure l'aire
- Des places de parking visiteurs dont une pour les PMR
- Un bâtiment d'accueil et de gestion comprenant : un hall d'accueil, un bureau de gestion, un bureau initialement destiné à la conseillère sociale et une salle d'animation et de réunion réservée à des ateliers, un logement de fonction T3 pour l'agent d'accueil

Le temps de séjour annuel est de 4 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est de 60 jours avec un délai de carence de 30 jours entre 2 séjours. Il s'agit d'un terrain de passage pour les gens du voyage nomades et non de résidence pour des familles sédentaires ou semi-sédentaires vivant en caravanes qui relèvent d'autres dispositifs.

On constate qu'en Lorraine de plus en plus d'aires font l'objet d'une occupation quasi-permanente par les mêmes groupes familiaux, ce qui détourne ces équipements de leur vocation initiale destinée à l'accueil des tsiganes itinérants. Le site de FAULQUEMONT n'est pas concerné par cette problématique.
Un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est remis systématiquement aux familles 15 jours avant l'échéance. GdV peut les aider à trouver de la place sur une autre aire si elles le souhaitent.

GDV a mis en place une gestion spécifique qui articule les missions d'entretien, de gestion comptable et administrative ainsi que celle d'accompagnement social des usagers, grâce à

- La mise à disposition de personnel qualifié et formé à la spécificité du public tsigane,
- Le respect des dispositions légales, règlementaires liées à la mission
- La préservation de l'équipement, l'encaissement des redevances et le respect des temps de séjour
- La garantie de la continuité et l'égalité du service public auprès des usagers.
- La mise en place de partenariats avec les services sociaux, les différents partenaires publics et privés et intervenants divers pour favoriser l'insertion des familles accueillies dans le tissu social et économique

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

local tout en répondant aux préconisations du schéma départemental

L'objectif est que l'aire d'accueil soit un lieu de vie répondant aux besoins globaux des gens du voyage et du DUF avec un équilibre satisfaisant entre :

- La liberté constitutionnelle d'aller et venir et l'aspiration légitime des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes
- Notre souci d'éviter les installations illicites sur le territoire

Un contact individuel est établi avec chaque famille à son arrivée :

- Vérifier qu'elle répond aux conditions d'admission
- Présentation de l'aire, lecture et signature du règlement intérieur pour approbation et signature d'un contrat de séjour
- Constitution d'un dossier par famille
- Présentation des services mis à disposition
- Installation sur l'emplacement avec état des lieux contradictoire

Une attention particulière est portée par le gestionnaire sur la régularité des assurances, qui conditionne la possibilité de séjourner sur l'aire et qui constitue la seule garantie pour GDV et le DUF de ne pas avoir de difficultés civiles et/ou pénales en cas d'incident.
GDV propose, pour ce faire, d'accompagner les usagers dans leurs démarches de régularisation auprès des compagnies.

L'aire est équipée d'un système de télégestion (INSILIO) informatisé avec système de prépaiement pour une gestion individualisée :

- Des fluides facturés au réel des consommations des familles (eau et électricité). Les agents encaissent le montant prépayé versé par l'usager à son arrivée et lors de son séjour afin d'approvisionner son compte ce qui permet d'activer et de créditer l'emplacement : provision à l'arrivée des voyageurs, rechargement en cours de séjour, remboursement en cas de trop perçu au moment du départ en veillant à ce que les familles disposent toujours de fluides
- De la redevance de séjour

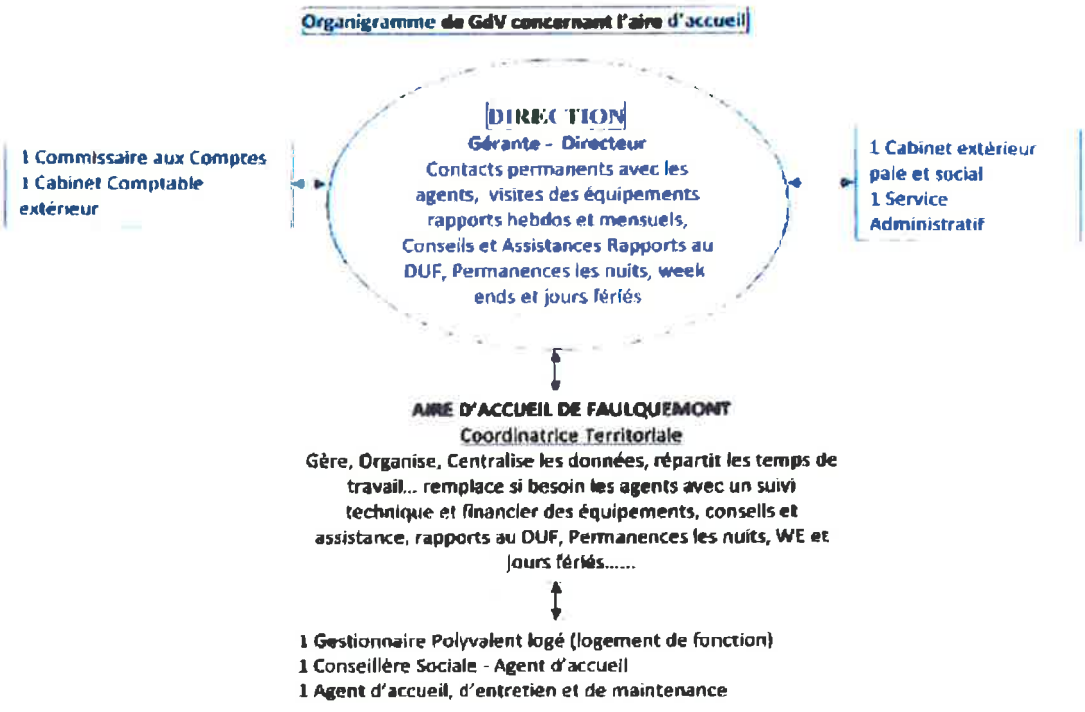

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

B/ LES TARIFS

Dans un souci de responsabilisation des usagers et d'harmonisation sur la Lorraine, les tarifs qui correspondent aux services rendus ont été fixés comme suit :

Droit de séjour	Tarif par jour par place	**3€ pour 1 caravane + véhicule tracteur** **4.50 € pour 2 caravanes + véhicules tracteurs** **1.50 € pour les voyageurs de 60 ans et plus + véhicule tracteur**
Eau/Assainissements, Electricité	Tarifs des consommations réelles en prépaiement	**Electricité : 0.16 €/kWh** **Eau/Assainissements : 3.50 € /m3**
	Forfait par jour par place appliqué en cas de dysfonctionnement du système informatique de prépaiement (regroupant les frais de séjour et les fluides)	**6 € pour 1 caravane** **9 € pour 2 caravanes** **3 € pour les voyageurs de 60 ans et plus**
Caution		**75 €**

C/ LA FRÉQUENTATION

- 151 ménages pour un ou plusieurs séjours
- 380 usagers
- 2 331 journées caravanes
- Temps de séjour moyen de 17 jours

Le nombre d'usagers est en baisse (- 16 % / 2017), de même que le nombre de journées caravanes (- 43 %). La durée moyenne des séjours est stable.
La baisse de fréquentation est essentiellement liée aux implantations sauvages dans d'autres secteurs du département et l'absence du rassemblement Evangélique Vie et Lumière de GROSTENQUIN.
32 % des usagers y ont séjourné pour la 1ère fois, avec, comme les années précédentes, un turn-over constant (268 entrées et/ou sorties de caravanes) ce qui souligne bien la vocation de terrain de passage de l'aire et un réel besoin d'accueil de familles itinérantes.

Nbre total d'occupants/mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2017	6	67	105	87	142	58	47	112	100	41	17	0	782
2018	0	57	66	91	77	108	44	10	94	67	0	0	614

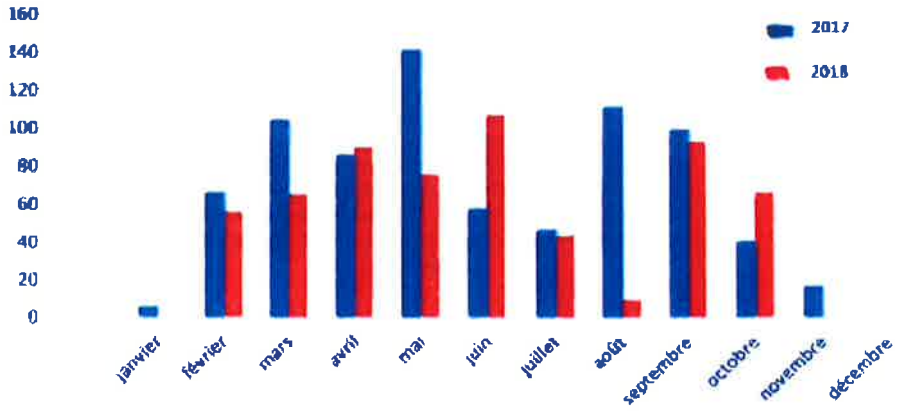

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

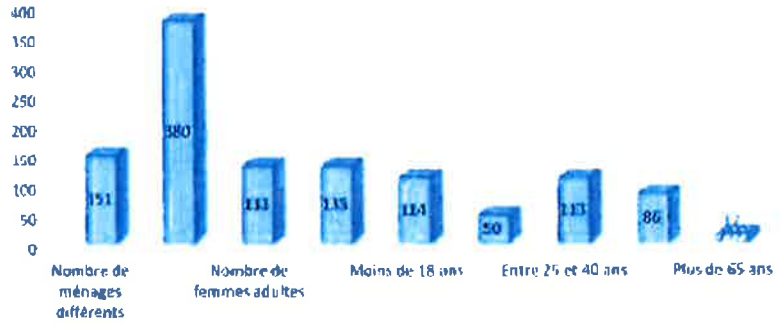

MOUVEMENTS DES CARAVANES

Nbre de jours d'occupation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2017	48	412	494	737	735	407	282	453	166	270	70	0	4 074
2018	0	194	359	249	533	498	27	15	127	329	0	0	2 331

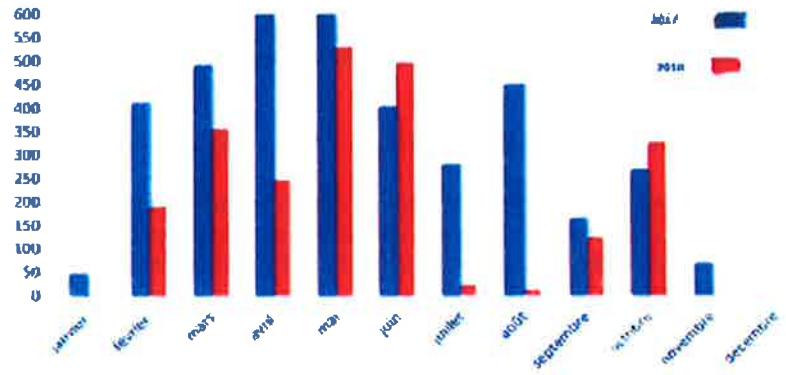

La population accueillie est relativement jeune avec des enfants en bas âge

Peu de personnes âgées fréquentent l'aire car à l'âge de la retraite, les gens du voyage ont tendance à se sédentariser sur des terrains privés.
Les familles séjournant sur l'aire d'accueil sont réellement itinérantes et voyagent, pour la majorité d'entre elles, sur toute la FRANCE comme l'indique leur présence épisodique sur les différents équipements que GDV gère hors LORRAINE.
On note cependant la présence de plusieurs familles limitant leurs déplacements sur les aires de MOSELLE-EST ou à la région.
Certains groupes de voyageurs venant du Cantal ou de la Bretagne ont pris l'habitude de revenir sur le site à des périodes plus ou moins identiques chaque année.
Les familles d'origine Irlandaise dites « Gypsies » ne sont plus accueillies sur l'aire compte tenu de la non régularité de leurs dossiers administratifs.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation est fluctuant du fait du caractère nomade des usagers, avec des périodes calmes et d'autres où le terrain se remplit et donc des écarts importants selon les mois.

Les périodes de plus haute affluence s'expliquent notamment par :

- Des usagers « régionaux »
- Le séjour de familles d'habitués qui reviennent chaque année à des périodes identiques
- L'arrivée de nouveaux voyageurs pour des premiers séjours (32 % en 2018)
- Le développement d'activités économiques intéressant les tsiganes (peintres, élagueurs, commerçants, forains) et leur participation aux marchés et foires saisonnières régionales.

Le ressenti des caravaniers est globalement positif car ils disent apprécier les équipements encadrés et gérés, ce qui facilite leur stationnement.
Le taux de rotation des familles reste élevé avec 62 % des familles qui ont souhaité séjourner sur l'aire moins de 15 jours et un temps de séjour moyen annuel de 17 jours ce qui traduit bien les besoins de courte durée.
Sur les 151 ménages accueillis en 2018, aucun n'a épuisé les temps de séjours autorisés sur l'année.

- 79 % ont effectué un seul séjour
- 21 % deux séjours

D/ QUALITÉ DU SERVICE

La gestion et l'animation de l'aire reposent sur :

- Une mission de service aux usagers afin de répondre à leurs besoins
- Le respect des règles et le rappel des devoirs de chacun pour garantir la pérennité des installations et des investissements

Le gestionnaire constitue le relais entre les services administratifs, sociaux et médicaux et les gens du voyage, dont les « codes » et habitudes de vie sont souvent mal connus et perçus.
Les actions, qui sont conformes aux préconisations du schéma départemental, ont pour but de responsabiliser les usagers.

Les interventions destinées à la promotion sociale des gens du voyage s'articulent essentiellement autour de 2 notions :

- La citoyenneté
- Le droit commun

Un agent en charge du suivi social et de l'animation socio-éducative est affecté à 0.25 ETP sur l'équipement. Cela répond également aux préconisations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Moselle 2017-2023.
L'accompagnement social est principalement accès sur l'autonomisation et la responsabilisation des usagers (écriture, lecture et lutte contre l'illettrisme).
Plus de 115 interventions ont été réalisées en 2018 (CAF, CPAM, PREFECTURE, CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

BANQUES, HOPITAUX, MAIRIES, ASSUREURS, ...) avec un rôle d'écrivain public quasi journalier.
Une quinzaine de famille ont bénéficié d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil et le délégataire intervient également dans la simplification des parcours professionnels (création de supports publicitaires, cartes de visite, maquettes, devis, factures, etc.) et la médiation auprès des familles.
La scolarisation des enfants constitue un axe important de l'action sociale menée à FAULQUEMONT.
Sur l'aire, certains usagers « habitués » scolarisent plus facilement leurs enfants, notamment en section de grande maternelle ou dans les classes primaires.
On note cependant une forte volonté des parents d'associer tôt leurs enfants à leur activité professionnelle. Les enfants ne sont donc généralement pas inscrits dans les collèges.
Le gestionnaire incite les adolescents à adhérer au CNED afin de suivre les cours par correspondance en insistant sur le caractère obligatoire de l'école jusqu'à 16 ans.
La scolarisation sur le secteur reste donc variable selon les profils des parents et leur temps de séjour avec une majorité de population nomade présente pour de courts séjours dont les enfants ne sont pas scolarisés.
La disparité entre les familles quant à l'appréhension de la scolarisation reste forte.

Ainsi, en 2018, 19 enfants ont été scolarisés au Stade à FAULQUEMONT, 31 enfants suivis au CNED.

2. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

En 2018, les charges de fonctionnement se sont élevées à 222 403 €, en augmentation de 23 % par rapport à 2017

Les dépenses totales se répartissent essentiellement en 2 postes :

- Les autres services extérieurs (31 %) dont 88 % sont consacrés à la rémunération de GdV
- Les charges de personnel (38 %)

Les participations financières des usagers, 10 075 €, représentent 5 % des recettes et sont en diminution compte tenu de la fréquentation en baisse de l'aire en 2018 ; l'essentiel étant constitué par la participation versée par le DUF (146 891 €), qui reste stable.

On ne relève pas d'impayés de la part des familles en 2018. Les crédits de fluides et de redevance de séjours non utilisés ont été remboursés aux usagers lors de leur départ.

Conformément aux dispositions de la loi de finance, une convention tripartite DUF/DDCS 57/GdV a été signée le 23/03/2018.
Le DUF a perçu 39 364.07 € d'ALT2 en 2018.

3. FAITS MARQUANTS

Certains rappels ont été faits à quelques usagers excessifs concernant le respect du personnel, l'entretien des emplacements, le bon usage des conteneurs à ordure, le respect des règles d'hygiène élémentaires, la conformité des branchements électriques, la régularisation des dossiers administratifs (validité des assurances.)

Le comité de pilotage s'est tenu le 04/07/18. Un bilan positif après 7 ans de fonctionnement a été dressé sans dégradation, impayé ou dépassement des temps de séjours autorisés.

On note un dégât des eaux le 04/03/18 suite à une rupture de canalisation qui a endommagé le local technique. Le système de télégestion a été modernisé.

L'application des règles pose en pratique de plus en plus de difficultés dans la mesure où certains autres équipements sont plus souples dans leur fonctionnement, malgré les dispositions contraignantes des règlements intérieurs. Les usagers y prennent de mauvaises habitudes qu'ils reproduisent par ailleurs.
Plusieurs aires d'accueil ont d'ailleurs été vandalisées voire brûlées en Moselle.
Le règlement intérieur de Faulquemont, qui garantit la qualité du fonctionnement de la structure, est globalement adapté. Ses dispositions sont, en majorité, harmonisées avec celles des autres équipements départementaux.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

COMPTE D'EXPLOITATION

Concernant le fonctionnement de l'Aire de Stationnement Communautaire de FAULQUEMONT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	DEPENSES	2015 HT au 31/12/2015		RECETTES	2018 HT au 31/12/2018
60 -	**ACHATS**	**13 300 €**	7 -	**COLLECTIVITES LOCALES**	**146 891 €**
60610023	EAU FAULQUEMONT	[illegible]			
60620023	ELECTRICITE FAULQUEMONT	[illegible]	74000073	SUBV. EQUIP. - Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont	146 893 €
60630023	ANIM ET ACT DES ACT FAULQUEMONT	[illegible]			
60640023	FOURN DE BUR. FAULQUEMONT	[illegible]			
		13 244 €			
[illegible]	[illegible]	[illegible]		A noter la participation de l'Etat de 39 464,07 € reversée au District Urbain de Faulquemont dans le cadre de l'AIL 2	
[illegible]	[illegible]				
		[illegible]	7 -	**USAGERS**	**10 075 €**
62261023	HONORAIRES DIVERS FAULQUEMONT	1 412 €	70640331	FAULQUEMONT - REDEVANCES	5 614 €
62560023	MISSIONS RECEPTION FAULQUEMONT	89 €	70640332	FAULQUEMONT - FLUIDES	4 123 €
62507300	FRAIS DEPLACEMENT FAULQUEMONT	5 419 €	70640334	FAULQUEMONT - PHOTOCOPIES	4 €
			70640335	FAULQUEMONT - DETTES	334 €
62610023	TELECOM - FAULQUEMONT	1 112 €			
62870023	FRAIS DE PARTICIPATION SIEGE SOCIAL (encadrement, secrétariat gestion, RH, fournitures, remplacements, honoraires, risques d'exploitation)	60 000 €			
	[illegible]	[illegible]	7 -	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	[illegible]
63330000	FORMATION CONTINUE (ORGANISME)	705 €	77180023	AUTRES PRODUITS EXCEPT. DE GESTION - FAULQUEMONT	2 165 €
63150000	TAXE D'APPRENTISSAGE (VERST LIBER.)	152 €			
63160000	AGEFIPH	83 €			
63340000	EFFORT CONSTRUCT	113 €			
63511023	CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	140 €			
63110023	TAXE SUR SALAIRES - FAULQUEMONT	953 €			
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**84 992 €**	7	**REPRISE SUR PROVISION**	**15 966 €**
64117300	REMUNERATIONS BRUTES FAULQUEMONT	59 227 €			
64142500	INDEMNITE DE RUPTURE FAULQUEMONT	3 544 €			
64522300	MUTUELLE FAULQUEMONT	92 €			
64500000	CICE	-1 509 €			
64517300	URSSAF FAULQUEMONT	17 409 €			
64532300	RETRAITE FAULQUEMONT	9 501 €			
64542300	POLE EMPLOI - FAULQUEMONT	1 884 €			
64120000	PROVISIONS POUR CONGES PAYES	127 €			
64580000	PROVISIONS POUR CHARGES SUR CONGES PAYES	107 €	79	TRANSFERT DE CHARGES	[illegible]
64752300	MEDECINE DU TRAVAIL - FAULQUEMONT	344 €			
64172100	AVANTAGES EN NATURE - FAULQUEMONT	[illegible]			
	PROVISIONS	41 121 €			
TOTAL DEPENSES		**222 403 €**	**TOTAL RECETTES**		**[illegible]**

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

8

◈ MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE TAM TAM & DOUDOUS

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de structures d'accueil Petite Enfance, le DUF a réalisé, en 2007, une Maison de la Petite Enfance, TAM TAM et DOUDOUS, sur le Parc Industriel de Faulquemont.

Idéalement située à proximité des zones d'emploi, la structure, qui dispose d'un agrément pour 60 enfants, permet de répondre concrètement aux problèmes liés à la garde des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans grâce à une grande flexibilité puisqu'elle propose un accueil régulier, occasionnel et d'urgence.

La gestion de l'équipement a été confiée à LA CROIX ROUGE FRANCAISE, à compter du 7 juillet 2012 pour une durée de 10 ans.

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

A/ LES INSTALLATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Le gestionnaire respecte les objectifs définis par le DUF, notamment :

- La possibilité de garde permanente ou occasionnelle
- L'accueil d'enfants relevant d'un handicap
- L'accueil d'urgence
- Une amplitude horaire d'ouverture large

La structure est destinée prioritairement à l'accueil des enfants des familles résidant et/ou travaillant dans les communes membres du DUF.
Dans la limite des places disponibles, elle peut accueillir des enfants issus de communes extérieures au territoire communautaire afin d'optimiser son taux de remplissage.

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7H00 à 19H00 sans interruption et fermé durant les jours fériés, pour une durée de 3 semaines pendant la saison estivale et une semaine lors des fêtes de fin d'année, correspondant à 226 jours d'ouverture en 2018.
La capacité d'accueil est modulée comme suit dans la journée :

- 05 enfants de 07H00 à 07H30
- 40 enfants de 07H30 à 08H30
- 60 enfants de 08H30 à 16H30
- 40 enfants de 16H30 à 17H30
- 25 enfants de 17H30 à 18H30
- 05 enfants de 18H30 à 19H00

La capacité d'accueil est ajustée en fonction de la demande des familles et des possibilités d'encadrement en termes de personnel.
Pour 2018 la capacité théorique maximale était de 590 h/jour soit 134 520 h pour l'année.

Les enfants sont répartis en 3 sections :

- Les bébés : de 10 semaines à 9/10 mois
- Les 4 pattes : de 10 mois à 18 mois
- Les grands : de 18 mois à 6 ans les mercredis et vacances scolaires

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Répartition par Groupe

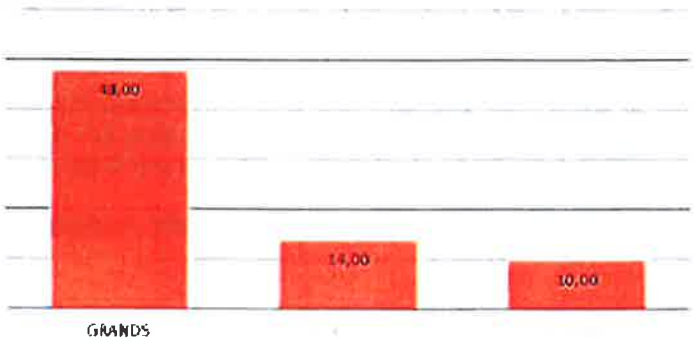

B/ QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

- 278 enfants accueillis
  - 86 % résident au DUF,
  - 14 % (non-résidents) dont un parent travaille au DUF
- 29 % des enfants habitent à FAULQUEMONT, 15 % à CRÉHANGE et 11 % à LONGEVILLE LÈS SAINT AVOLD
- 122 837 heures facturées correspondant à un taux d'occupation facturé de 92.12 %
- 114 162 heures effectivement réalisées correspondant à un taux d'occupation moyen de 85.62 % (les familles paient parfois des créneaux non-utilisés par peur de le perdre)
  Tarif moyen horaire facturé de 1.68 €
- 76 enfants ont été facturés à moins de 1 € de l'heure

Le taux de facturation est de 107.60 %.

Le multi-accueil emploie au total 21 professionnels soit 20.70 ETP.

Les textes prévoient en effet la présence d'au moins 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 adulte pour 8 enfants qui marchent.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Taux d'encadrement – Taux de structure

Effectif ETP	Effectif ETP	Encadrement enfants	Administratif	Entretien Ménage Repas
Directrice de Pole	0,14		0,14	
Psychologue	0,09		0,09	
Responsable Administratif et Financier	0,07		0,07	
Directrice Puericultrice	1,00		1,00	
EJE	1,90	1,00	0,90	
IDE	1,00	1,00		
Auxiliaire de puériculture	5,00	5,00		
Employée de crèche	7,80	7,80		
Agents de services	3,00			3,00
Contrats aidés	1,00	1,00		
Total effectif équivalent temps plein	21,00	15,80	2,20	3,00
			21,00	

Nombre d'enfants	60,00
Amplitude horaire	12,00
Coefficient PSU	7,00
Nombre d'heures d'encadrement théorique	102,86

Taux d'encadrement	1,08
Taux de structure	0,09

Une psychologue mutualisée intervient auprès des enfants, professionnelles et parents et anime des groupes d'analyse de pratiques.

Les professionnelles ont par ailleurs bénéficier des formations suivantes :

- Journée de formation sur la bienveillance et la bientraitance au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants
- Formation incendie
- Mise en place des GAP obligatoires pour tous les corps de métier
- Formation « danse avec le tout petit » par la directrice avec mise en place de séances « éveil corporel, éveil à la danse »
- Formation « management » par la directrice adjointe

Une réunion d'équipe est organisée toutes les 6 semaines le soir après la fermeture de la structure

C/ QUALITÉ DU SERVICE

Afin d'accueillir les enfants et leur famille dans les meilleures conditions, l'objectif principal de la structure est d'instaurer une relation de confiance car le lieu d'accueil des enfants est aussi celui des parents à l'arrivée, au départ et pendant la période d'intégration progressive de l'enfant.

Les enfants ont participé à de nombreuses journées thématiques.

En termes d'accueil, un dispositif individualisé est proposé pour les enfants porteurs d'un handicap léger ou d'une maladie chronique.

La CROIX ROUGE accorde également une attention particulière à l'accueil de familles monoparentales, à la recherche d'un emploi, celles en grande précarité, les familles étrangères qui cherchent à s'insérer, les enfants

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

porteurs de troubles du comportement ou de pathologies chroniques, les familles dont les deux parents travaillent, en France ou à l'étranger.
Pour 2018, on compte :

- 9 % de familles monoparentales
- 36 % dont les parents sont mariés et 55 % PACSES ou en concubinage
- 46 % de filles et 54 % de garçons

L'interculturalité et la mixité sociale permettent ainsi l'intégration des enfants dans la société dès le plus jeune âge.

- Taux d'occupation realise

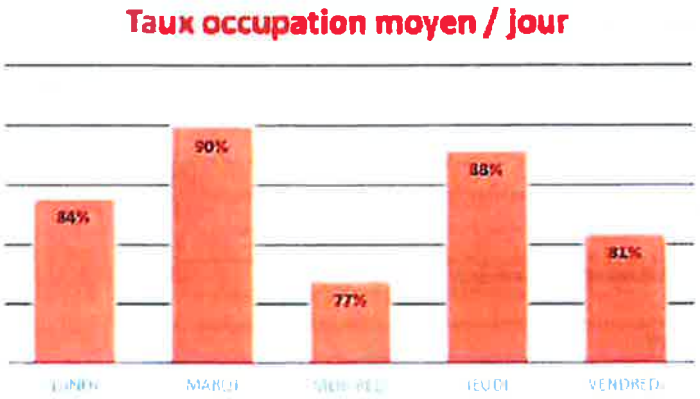

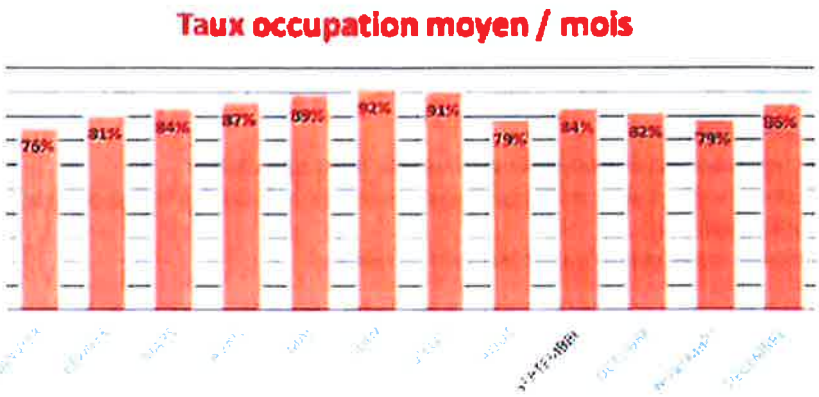

Le taux moyen d'occupation de l'année 2018 est en hausse. L'activité a été plus soutenue de manière générale.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

2. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

	2017	2018	Variation %
Nb jours ouverture	228	228	0,00%
Capacité journalière modulée	590,00	590,00	0,00%
Heures Théoriques	134 520,00	134 520,00	0,00%
Heures Réalisés	108 681,00	114 242,00	5,12%
Heures Facturées	120 823,00	122 837,00	1,67%
Taux occupation Réalisé	80,79%	86,06%	6,52%
Taux occupation Facturé	89,82%	92,53%	3,02%

Le budget total s'est élevé à 974 258.39 € en diminution de 2 % par rapport à 2017.

Les charges de personnel, 693 963,61 € constituent l'essentiel des dépenses.

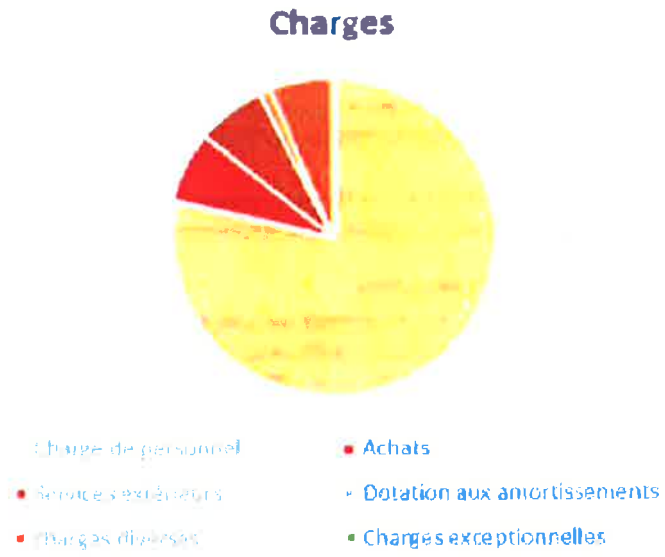

La participation du DUF s'est élevée à 195 731.63 €.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Produits

PSU CAF
PSU MSA
Subvention EPCI/Commune
Autres subventions

3. FAITS MARQUANTS

Concernant les activités :

- L'organisation d'une fête de l'été
- Plusieurs cafés des parents: ces échanges sont toujours très enrichissants tant pour les parents que les professionnelles, puisqu'ils permettent d'aborder différentes problématiques (acquisition de la propreté, diversification alimentaire,)
- La mise en place d'ateliers théâtre par certaines professionnelles de l'équipe
- La mise en place d'ateliers d'éveil corporel et éveil à la danse

Concernant les aménagements dans l'établissement

- Une nouvelle pièce a été créée sur le principe de l'approche « Snoezelen ». Une séance Snoezelen consiste à placer l'enfant dans une situation de libre choix : il évolue dans un espace sécurisant, appelant à la détente et proposant des sollicitations sensorielles. Pour les professionnels, l'enjeu est de créer une atmosphère propice au bien-être.
- La fusion des deux sections de grands pour laisser place à une seule section, changement qui a été réalisé dans l'optique des travaux et de la réorganisation du service (1 ETP en moins dans la section).
  Dans ce même temps, il a été mis en place deux services repas : l'un à 11h00 et le second à 11h45. Cela permet de mieux s'adapter au rythme de l'enfant en lui proposant un déjeuner en fonction de son heure d'arrivée.
  La section des grands se décline ainsi en deux groupes : service 1 et service 2. L'heure de la sieste et du gouter se déroulent également de manière échelonnée.
- Des petits pots BIO sont désormais proposés pour les tout-petits. Les couches sont écologiques de la marque TAFFY.

Une enquête de satisfaction a par ailleurs été menée en fin d'année 2018. Les résultats ont été positifs sur tous les aspects (locaux, professionnelles, ...)

Concernant les prochains partenariats locaux:

- La médiathèque CREANTO
- L'ESAT de VARIZE, fournisseur des repas, pour la mise en place d'ateliers culinaires avec les enfants
- Le GOLF
- L'EPHAD de CREHANGE

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

DEPENSES

N° de compte	Libellés		
Total classe 60			93 269,19
606110	Eau	2 080,35	
606120	Energie électricité	5 123,40	
606130	Chauffage	12 538,41	
606210	Combustibles	343,07	
606220	Produits d'entretien	4 608,75	
606241	Fournitures de bureau	1 282,69	
606242	Fournitures informatiques	329,41	
606250	Fournitures scolaires éducatives loisirs	4 491,25	
606261	Couches	4 288,52	
606264	Matériel et petit outillage	10 756,60	
606266	Fournitures d'hygiène	3 607 50	
606300	Alimentation	12 980,90	
606600	Fournitures médical paramédical	693,75	
606000	Autres fournitures	507,39	
Total classe 61			14 469,27
611260	autres prestations médico sociales (vacataires)	7,98	
612260	Redevances de crédit bail mobilier		
612500	Redevances de crédit bail immobilier		
613260	autres locations immobilières		
613610	location informatique	1 246 10	
613620	location équipement	3 012,62	
613530	location véhicule	276 77	
614000	Charges locatives		
615220	entretien bâtiments	1 500,00	
615420	entretien matériel de transport	10,00	
615450	entretien matériel outillage	1 157,29	
615480	maintenance autre		
615630	maintenance informatique et autres	2 012,35	
616000	assurance	5 135 26	
616140	assurance véhicule	39,40	
616200	assurance dommage ouvrage		
618300	documentation	54,18	
618500	frais de colloque	330,00	
618800	frais divers	317,00	
Total classe 62			46 673,01
621100	Personnel intérimaires		
621800	autres personnels extérieurs		
622610	honoraires (avocats)		
622640	honoraires (médecin)		
622680	honoraires divers		
622700	frais d'actes et de contentieux		
623409	cadeaux aux usagers	24,40	
623700	publications relations publiques	20,82	
623800	Divers (pourboires, dons)		
624000	Frais de transport	48,00	
625000	déplacement missions et réceptions	1 892,49	
626100	liaisons informatiques (internet)	1 152,00	
626300	affranchissements	311 60	
626500	téléphone	418,70	
627800	service bancaires et assimilées	324,47	
628100	cotisations		
628200	alimentation à l'extérieure	40 705,98	
628220	participation aux frais PSR-NEO-Fin-m		
628300	nettoyage ste externe	25,61	
628310	blanchissage		
628400	Frais de recrutement		
628500	informatique extérieure		
628600	frais de gardiennage		
628800	autres prestations de services (spectacles)	648,34	
Total classe 63			32 048,86
631100	impôt et taxes (taxe sur salaires)	20 319,66	
633100	Versement taxe transport		
633000	autres impôts et taxes particip format° profess	11 560,60	
635100	autres impôts et taxes	170,00	
Total classe 64			601 916,06
641001	rémunération du personnel	409 715,20	
641002	rémunération CAE	42 835,40	
641003	rémunération apprentis		
641004	PFA	34 526,80	
641005	Primes diverses	3 393,09	
641006	Primes précarité	2 870,58	
641007	indemnités licenciement, retraite		
641008	provisions CP	8 215,45	
641009	Provisions RTT/CET	99,44	
641010	provisions preca	1 312,12	
641011	Provisions PFA		
645001	charges sociales patronales	140 970,97	
645002	charges sociales / provisions CP	3 962,67	
645003	charges sociales / provisions preca	697,39	
645004	charges sociales / autres provisions	52,86	
647200	versement IRP (CE, CHSCT,) et TR	7 154,19	
647500	médecine du travail	3 302,40	
647800	carte transport		
648100	indemnités de stage		
648710	frais de formation	5 229,04	
648800	autres charges de personnels	1 590,50	
Total classe 65			54 209,06
651000	Redevances concession droits d'auteur		
654100	pertes sur créances irrécouvrables	2 218,79	
655100	frais de siège	35 459,18	
656200	aide au développement	16 402,74	
658000	autres charges diverses de gestion	127,34	
Total classe 66			-
661100	intérêts sur emprunts et dettes		
661600	intérêts de comptes (agios)		
668000	Autres charges financières		
Total classe 67			-
671400	pertes irrécouvrables		
675000	VNC des éléments d'actif cédés		
678000	Charges exceptionnelles		
Total classe 68			9 250,31
681120	dotations aux amortissements	5 998,51	
681510	provisions pour risques et charges		
681520	dotations PIDR	2 613 67	
681740	dotations créances	518,93	
689000	Engagements ressources affectées		
Total Divers			30 000,00
860000	Avantage en nature loyer	30 000,00	
TOTAL des charges			971 363,04
Résultat excédentaire			2 905,35
TOTAL des charges			974 268,39

RECETTES

N° de compte	Libellés		
Total classe 70			640 020,93
706880	prestations payées par les usagers	206 395,13	
731000	Prestation de services		
738100	prestation service CAF	426 142,95	
738800	autres prest serv. MSA	7 482,65	
708000	autres produits annexes		
Total classe 74			220 016,47
741001	subvention principale Commune ou EPCI	195 731,63	
741002	subvention autres		
741003	subvention région		
741004	subvention Conseil Départemental		
742001	subvention affectée CAF		
742002	subvention affectée autres	6 873,37	
744001	subvention contrat aidés	17 411 47	
744002	divers		
Total classe 75			21 231,69
753000	Dons reçus		
755200	aide au développement	16 402,74	
757100	quote part subvention investissement virée au CR	2 172,90	
758300	remboursement frais formation	2 645,45	
758400	remboursement frais salariés		
758500	indemnités journalières		
758800	autres produits divers de gestion	10,60	
Total classe 76			382,10
764000	produits de fonds investis	382,10	
768000	autres produits financiers		
Total classe 77			-
775000	Produits de cession éléments actif		
778000	Autres produits exceptionnels		
Total classe 78			2 517,14
781100	Reprise sur amortissements		
781500	reprise provision pour risques et charges		
781520	reprise provision PIDR		
781740	reprise provision créances douteuses	2 276,83	
789000	Reprise sur ressources affectées	240,31	
Total classe 79			-
790000	transfert de charges		
Total classe 87			30 000,00
870000	Avantage en nature loyer	30 000,00	
TOTAL des produits			974 268,39
Résultat déficitaire			
TOTAL des produits			

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

15

◈ GOLF DE FAULQUEMONT-PONTPIERRE

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de construction et fonctionnement d'équipements sportifs, le DUF a réalisé, au début des années 1990, un golf dans le prolongement du Parc Industriel de FAULQUEMONT, sur le ban de la commune de PONTPIERRE.

Son ouverture, en septembre 1993, répondait à 3 objectifs :

- Accroitre l'attractivité du Parc Industriel en proposant un équipement de qualité et les services associés aux entreprises, leurs salariés, leurs clients : le golf comme outil du développement économique local
- Compléter le panel des disciplines sportives proposées sur le territoire pour amorcer son développement touristique et rendre accessible, notamment aux jeunes, une discipline considérée comme élitiste
- Améliorer l'environnement pour rompre avec l'image d'un passé minier et revitaliser le DUF

Après 20 ans de fonctionnement, le golf est devenu un complexe de loisirs complet offrant hébergement, restauration traditionnelle et gastronomique de haute-qualité, ancré dans la vie locale et utilisé comme outil de développement par les entreprises des zones d'activités.

En séance du 04/02/2015, le Conseil Communautaire a réattribué la gestion du site en DSP par voie d'affermage à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE FAULQUEMONT-PONTPIERRE, pour une durée de 10 ans, à compter du 01/04/2015.

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

A/ LES INSTALLATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Un site de 70 hectares composé de :

- Un parcours 18 trous d'une longueur de 5 985 m homologué pour organiser des compétitions locales, départementales, régionales et nationales
- Un parcours compact homologué pitch and putt d'une longueur de 838 m idéal pour faire ses débuts sur un parcours
- Un practice comprenant 30 postes de frappe dont 22 couverts avec distributeur de balles, réalisé en 2012
- Un putting-green de 8 trous
- Un hangar de stockage du parc machine équipé d'un bureau, d'une petite salle à manger pour le personnel d'atelier, d'un WC, d'une douche et d'un vestiaire

L'association a pris possession du nouveau club-house au printemps 2017 comprenant un espace accueil modernisé, des vestiaires adaptés aux besoins des golfeurs traditionnels et scolaires, des salles de formation modulables pouvant accueillir 40 à 50 personnes, un pro-shop, un espace de restauration pour les golfeurs.

Le gestionnaire assure le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, ainsi que le financement du matériel d'exploitation et veille à son renouvellement régulier.

Chaque golfeur membre de l'association s'acquitte d'une cotisation annuelle lui permettant de jouer quand il le souhaite, 7 jours sur 7, pendant les heures d'ouverture de l'équipement :

- En basse saison (novembre à fin mars) de 9h00 à 17h00
- En haute saison (d'avril à fin octobre) de 9h00 à 18h00

Les horaires sont bien entendus élargis lors des manifestations sportives.

Les non-membres peuvent jouer en réglant un droit de jeu journalier dit « Greenfee ».
Plusieurs produits et tarifs sont proposés 7 jours sur 7 ou 5 jours sur 7 en individuel ou en couple. Ils sont établis en fonction des différentes catégories d'âge, mais aussi en tenant compte de la concurrence et avec l'accord annuel du DUF.
FAULQUEMONT-PONTPIERRE se classe parmi les golfs les plus attractifs de Lorraine.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

B/ QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

- 491 licenciés ont fréquenté le golf de FAULQUEMONT
- 351 membres au sein de l'association sportive

Détail des statistiques licenciés par type de lien, par sexe et par catégorie

	Membre AS			Ayants droit			Intermédiaires Golf		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Adulte (plus de 25 ans)	203	70	273	0	0	0	86	32	118
Jeune Adulte (19 à 25 ans)	8	2	10	0	0	0	1	0	1
Jeune (13 à 18 ans)	14	5	19	0	0	0	1	0	1
Enfant (moins de 13 ans)	15	3	18	0	0	0	1	0	1
Fin de saison Adulte	0	0	0	0	0	0	2	1	3
Fin de saison Jeune	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin de saison Enfant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel Golf	5	0	5	0	0	0	0	0	0
Scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enfant 2018/2019	5	2	7	0	0	0	0	0	0
Jeune 2018/2019	2	0	2	0	0	0	0	0	0
Jeune Adulte 2018/2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adulte 2018/2019	9	1	10	0	0	0	6	1	7
Licence 2017/2018	5	2	7	0	0	0	6	3	9
Total	266	85	351	0	0	0	103	37	140

Total des licenciés par sexe et par catégorie

	Hommes	Femmes	Total
Adulte (plus de 25 ans)	289	102	391
Jeune Adulte (19 à 25 ans)	9	2	11
Jeune (13 à 18 ans)	15	5	20
Enfant (moins de 13 ans)	16	3	19
Fin de saison Adulte	2	1	3
Fin de saison Jeune	0	0	0
Fin de saison Enfant	0	0	0
Personnel Golf	5	0	5
Scolaire	0	0	0
Enfant 2018/2019	5	2	7
Jeune 2018/2019	2	0	2
Jeune Adulte 2018/2019	0	0	0
Adulte 2018/2019	15	2	17
Licence 2017/2018	11	5	16
Total	369	122	491

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

C/ QUALITÉ DU SERVICE

Afin d'éviter les encombrements aux heures très demandées, chaque joueur doit réserver son horaire de départ à l'accueil, ce qui peut également être réalisé via le système de réservation des départs en ligne.

L'équipe est composée :

- D'un directeur
- D'un enseignant diplômé d'état
- D'une assistante de direction et une secrétaire/hôtesse d'accueil
- 4 techniciens pour l'entretien du parcours

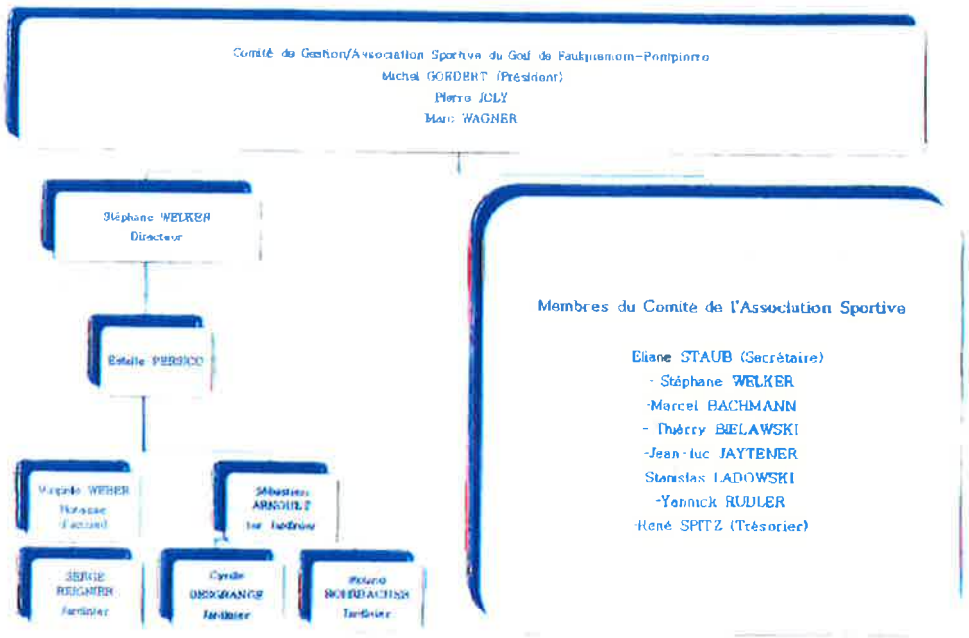

L'ensemble du personnel a été formé par les pompiers de Faulquemont aux « gestes qui sauvent ».
Le jardinier a effectué la formation de fontainier.
Stéphane WELKER a obtenu son brevet professionnel d'éducateur sportif jeunesse et sport option golf afin d'apporter un soutien à l'équipe d'enseignement.

- **En matière de démocratisation de l'accès au golf :**

Comme chaque année, près de 500 enfants des écoles primaires du DUF ont été accueillis sur des modules de 7 à 12 semaines, ce qui représente 14 classes différentes.
Le programme SNAG GOLF mis en place en 2015 s'est poursuivi et concrétisé par une rencontre interclasses. 140 élèves représentant 6 classes en ont bénéficié.

La section sport-études du collège L. PASTEUR accueille 20 jeunes qui participent au championnat UNSS par équipe (championnat académie, inter académie), avec 20 heures d'entrainement par semaine.
L'équipe sport « partagé » incluant un enfant en situation de handicap a remporté le titre de Champion de France de Golf scolaire UNSS.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

L'école de golf compte pour sa part 46 jeunes âgés de 4 à 18 ans dont 6 enfants au sein de l'activité baby golf pour les plus petits.

- **En matière de promotion du site sur le plan local :**

Des journées d'initiations gratuites sont proposées tous les dimanche d'avril à septembre. 14 personnes ont concrétisé leur inscription.
Un produit spécifique a été créé à l'attention des entreprises et diffusé en 2018.

- **En matière de promotion du site sur le plan régional et national :**

Le gestionnaire propose une offre touristique en partenariat avec les prestataires établis sur le site *(HOSTELLERIE DU CHAMBELLAN, LA MEZZANINE, LE TOYA)*, comprenant parcours de golf, hébergement et restauration.

La communication se fait notamment au sein du réseau spécialisé Le Club (350 golfs adhérents dont FAULQUEMONT-PONTPIERRE) mais également auprès des fédérations, ligues et golfs étrangers (HOLLANDE, BELGIQUE, LUXEMBOURG, ALLEMAGNE...).
Le golf communique également via son site internet et sur les réseaux sociaux.

Des accords de gratuité ont été signés avec différents clubs. Les membres peuvent, grâce à l'abonnement GOLD, jouer sur 5 parcours sans majoration :

- Le Golf de FAULQUEMONT-PONTPIERRE
- Le Garden Golf de METZ TECHNOPOLE
- Le Golf de NANCY-PULNOY
- Le Golf de METZ-CHERISEY
- Le Golf de NANCY-AINGERAY

Des accords de partenariat ont également été signés avec les clubs Sarrois puisque 30% de la clientèle est allemande.

Plus de 30 compétitions nationales (avec hébergement et restauration sur le site mais aussi avec les hôtels partenaires de Faulquemont), régionales et locales ont été organisées en 2018, soit environ 3 000 compétiteurs sur l'année ;
Il est à noter que le golf de FAULQUEMONT-PONTPIERRE fait partie des rares golfs référencés par la Fédération Française de Golf (FFG) pour l'organisation de compétitions nationales.

2 compétitions caritatives ont par ailleurs été organisées sur le site :

- UNICEF avec 80 participants
- 23ème Trophée du LIONS CLUB avec 100 participants sur 2 journées

Les droits de jeu perçus sont en partie reversés aux associations.

La structure est labellisée « MOSELLE PLEINE NATURE », référencement du CONSEIL DÉPARTEMENTAL pour les sites de sports de nature de qualité.

Le golf a organisé, en partenariat avec le DUF et CO GOLF, magasin spécialisé en matériel de golf, la FÊTE DU CLUB.

Le golf a été choisi par la Fédération Française de golf pour organiser la PROMOTION INTERREGIONALE MID AMATEURS MESSIEURS, tout comme le CHAMPIONNAT DE LIGUE 2EME DIVISION DAMES.

Un stage jeune inter-territoires a été organisé pour les jeunes « U12 » du Grand Est (18 jeunes de la Ligue accueillis).

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

2. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

L'exercice 2018 présente un léger résultat déficitaire de 409 €.

Le chiffre d'affaires global s'élève à 497 144 €, en légère progression par rapport à 2017 (+3 %).

- Chiffre d'affaire du PROSHOP multiplié par 2 (33 275 € en 2018)
- Loyer versé par le restaurant FIFTEE : 13 200 €
- Greenfee en hausse de 8.71 %
- Encaissement des cours en hausse de 4 073 €
- Légère diminution des recettes liées aux abonnements (- 1.35 %), du practice et des compétitions

Les charges d'exploitation sont en légère hausse (+9 %) pour atteindre 513 128 €. On note :

- Une stabilité des dépenses courantes (électricité, eau, gaz, etc.)
- Une légère augmentation des dépenses de personnel du fait d'une provision pour congés payés

La redevance perçue par le DUF est stable (12 000 €)

3. FAITS MARQUANTS

CONCERNANT LES TRAVAUX REALISÉS EN 2018 :

Par l'association sportive

- Découpe et entretien des bunkers
- Réfection du chemin d'accès et chemin de sortie au départ du trou n°6
- Changement de la Pompe 1 de la station de pompage
- Changement des arroseurs défaillants
- Entretien des départs
- Aération des greens
- Poursuite du programme d'entretien des drains engagé en 2015
- Nettoyage du sous-bois, plantation d'arbres
- Divers travaux de réparation, d'élagage

Par le DUF

- Extension du chemin de liaison practice, aire de lavage et Club-House.

CONCERNANT LES TRAVAUX EN PRÉVISION POUR 2019 :

- Abattage d'arbres dangereux ou « morts »
- Démolition et remplacement de la cabane de stockage
- Remise à niveau des départs n°6 et n°17
- Mise en place d'un portail avec lecteur d'accès côté Nord
- Extension du parking Est

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

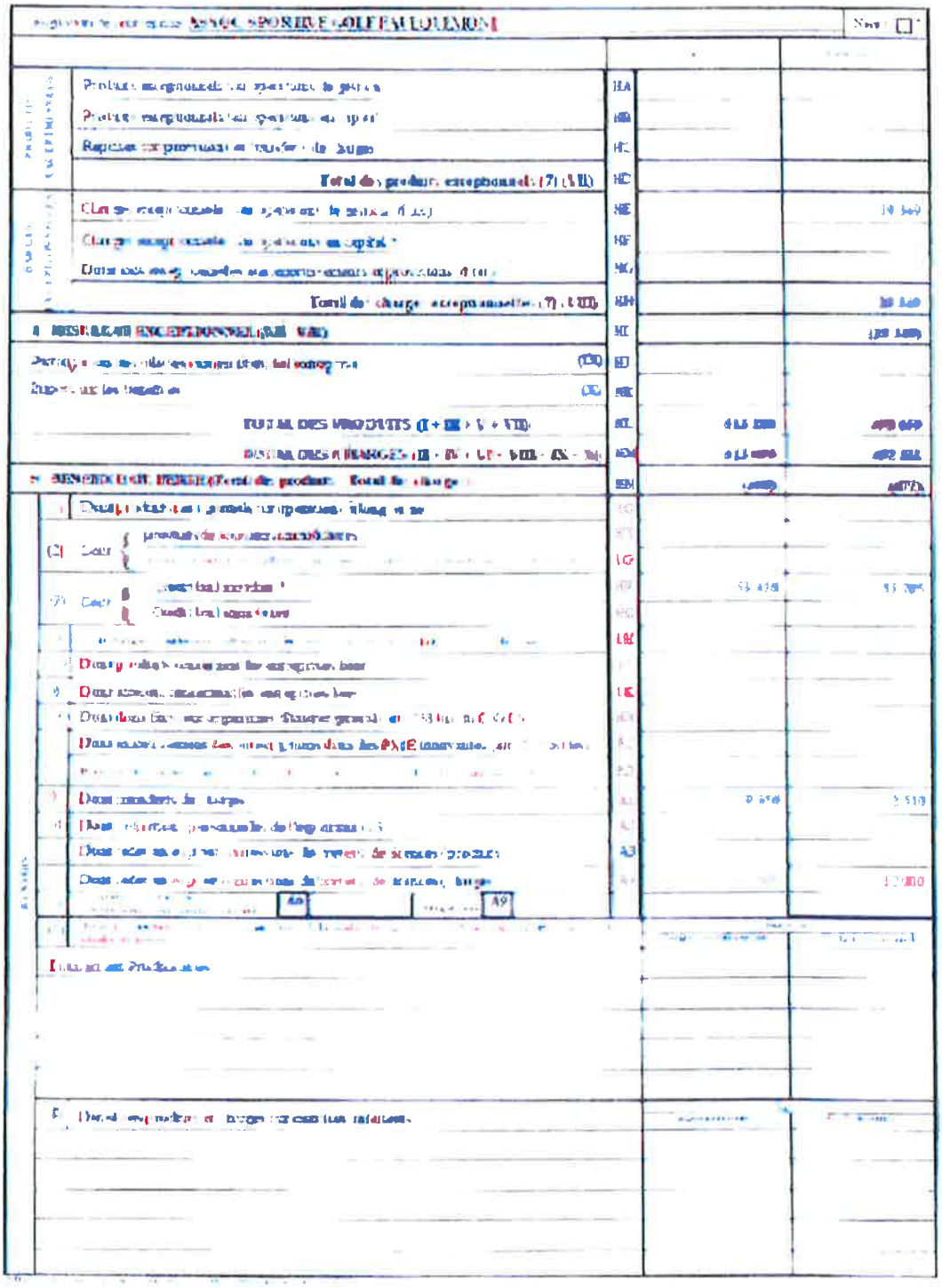

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : ASSOC SPORTIV ECOLE FAULQUEMONT

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA [illegible]	FB	FC [illegible]	[illegible]
	Production vendue biens	FD	FE	FF	
	Production vendue services	FG 462 570	FH	FI [illegible]	[illegible]
	Chiffres d'affaires nets	FJ 487 144	FK	FL 487 144	[illegible]
	Production stockée			FM	
	Production immobilisée			FN	
	Subventions d'exploitation			FO [illegible]	[illegible]
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			FP [illegible]	[illegible]
	Autres produits			FQ 36	[illegible]
	Total des produits d'exploitation (I)			FR 512 802	[illegible]
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			FS [illegible]	17 579
	Variation de stock (marchandises)			FT [illegible]	[illegible]
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			FV	
	Autres achats et charges externes			FW [illegible]	[illegible]
	Impôts, taxes et versements assimilés			FX [illegible]	[illegible]
	Salaires et traitements			FY [illegible]	[illegible]
	Charges sociales			FZ [illegible]	[illegible]
	Dotations d'exploitation — Sur immobilisations : dotations aux amortissements			GA [illegible]	[illegible]
	Sur immobilisations : dotations aux provisions			GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges			GE [illegible]	[illegible]
	Total des charges d'exploitation (II)			GF [illegible]	[illegible]
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG ([illegible])	[illegible]
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés			GL [illegible]	[illegible]
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP [illegible]	[illegible]
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions			GQ	
	Intérêts et charges assimilées			GR [illegible]	530
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU [illegible]	[illegible]
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV [illegible]	[illegible]
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW ([illegible])	[illegible]

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

ENSEIGNEMENT

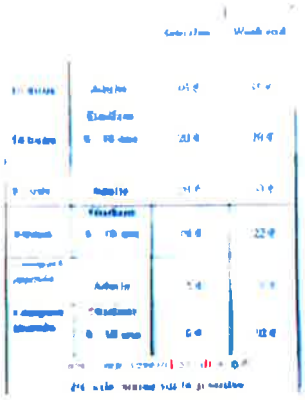

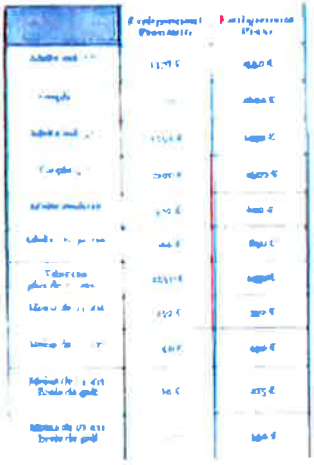

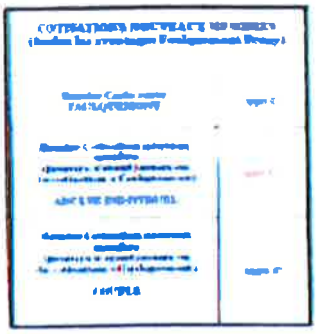

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2182-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

ZAC de PONTPIERRE

Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)

NOTE DE CONJONCTURE

Année 2018

SEBL Grand Est

Créateur de cadre de vie

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

ZAC de Pontpierre

NOTE DE CONJONCTURE

CRAC 2018

I- Présentation générale administrative

1. Dispositif contractuel

Par traité de concession du 30 août 1999 et ses avenants successifs, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a concédé à la Société d'Equipement du Bassin Lorrain Grand Est (SEBL GE) l'aménagement de l'opération ZAC de Pontpierre.

Dans le cadre de sa politique de développement économique et de son objectif d'organiser l'accueil d'activités économiques sur cette zone, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a confié à son concessionnaire la réalisation et la gestion d'un bâtiment relais à vocation industrielle sur la ZAC. Le bâtiment relais a été livré en octobre 2016 par le biais d'un crédit-bail et est occupé depuis par l'entreprise HYS MOULD.

L'échéance de la concession d'aménagement est fixée au 31 décembre 2025 par avenant n°9 au traité de concession.

Le précédent compte rendu annuel à la collectivité a été approuvé par délibération de la collectivité en date du 21 novembre 2018

2. Procédure d'urbanisme

La zone qui s'étend sur une superficie de 52,5 hectares en bordure de la RD 910 a fait l'objet d'une procédure de ZAC dont le dossier de réalisation a été approuvé par la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont le 31 mars 1999.

La ZAC de Pontpierre est une opération à vocation artisanale et industrielle.

II- Etat d'avancement de l'opération – Réalisation au 31/12/2018

1. Données générales

La ZAC de Pontpierre est une opération en cours d'aménagement et de commercialisation.

Les travaux de terrassement et VRD de la 3ème tranche de la ZAC, de réalisation de la route de liaison avec la RD 20 ainsi que d'aménagement d'un giratoire sur la RD 20 ont débutés durant le mois d'aout 2017 et doivent s'achever au premier semestre 2019.

Il reste actuellement à commercialiser les parcelles aménagées.

SEBL
eption en préfecture
3-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

Vue d'ensemble des phases 1 & 2 aménagées :

Vue d'ensemble des phases 1, 2 & 3 de de la ZAC :

réception en préfecture
133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

2. Etat des réalisations de l'exercice précédent au 31/12/2018 :

Au cours de l'exercice 2018, les travaux de plateformage et de viabilisation de la troisième et dernière phase de la ZAC se sont poursuivis. Ces travaux comprennent également :

- La réalisation d'un giratoire sur le RD20 et la voie de jonction éclairée vers la ZAC de Pontpierre.
- La rectification et l'optimisation des bassins de rétention de la ZAC afin de mieux maîtriser la décantation et les pollutions accidentelles
- La création d'un nouveau poste de relevage des eaux usées et la suppression du poste de relevage actuel dont l'entretien était difficile.

En matière de commercialisation, aucune cession n'est intervenue durant cet exercice.

3. Eléments financiers de l'exercice 2018 :

3.1. Les principaux postes des dépenses et montants :

A – Etudes

Aucune dépense liée à ce poste.

B – Foncier

Au cours de l'exercice, il a notamment été acquis un terrain nécessaire à la réalisation du giratoire sur le RD20. Le montant des dépenses foncières sur l'exercice est de **607 €TTC.**

C – Constructions

Les dépenses réalisées pour ce poste au cours de l'année 2018 ont été de **2 777 € TTC.**

Elles correspondent au règlement de l'assurance DO/TRC/CNR.

D – Travaux d'aménagement / Honoraires techniques

Les dépenses réalisées pour ce poste au cours de l'année 2018 ont été de **2 683 091 € TTC.**
Elles correspondent principalement à des dépenses liées :

- Aux travaux de plateformage et viabilisation de la 3ème phase (2 627 173 €TTC)
- Aux frais de branchements divers (2 485 € TTC)
- A la consommation électrique des passages à niveau et du poste de relevage des eaux usées (1 306 € TTC).
- Aux assurances RC pour 1 220 € TTC.
- Aux honoraires de coordination SPS (2 689 € TTC).
- Aux honoraires de géomètre en phase travaux (4 200 € TTC)
- Aux honoraires de maîtrise d'œuvre, des travaux de viabilisation définitive (44 019 € TTC).

E – Frais divers

Des dépenses relatives aux honoraires de géomètre, aux frais d'actes et de contentieux, aux consultations marchés et aux impôts fonciers ont été enregistrées pour un montant total de **49 089 € TTC.**

SEBL
eption en préfecture
053-245700153-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

F – Frais généraux

Il s'agit de la rémunération du concessionnaire pour un montant de **32 798 €.**

G – Frais financiers

Aucun frais financier n'a été enregistré durant l'exercice.

3.2. Les principaux postes des recettes et montants :

H – Cessions

Aucune recette de cession n'a été enregistrée durant cet exercice.

Par ailleurs les loyers du crédit-bail avec la société HYS MOULD ont été encaissés pour un montant de **189 090 €TTC.**

I – Produits financiers

Il s'agit des produits financiers liés à l'opération pour un montant total de **4 170 €.**

J – Remboursement d'avances

Il n'a été enregistré aucune recette au tire des remboursements d'avances.

K – Subventions

Il n'a été enregistré aucune recette au tire des subventions.

L – Participations

Il n'a été enregistré aucune recette au tire des participations.

M – Recettes diverses

Il a été perçu **13 243 € TTC** de recettes diverses correspondant au remboursement par HYS MOULD des impôts fonciers.

3.3. La trésorerie au 31/12/2018 :

Le solde trésorerie au 31/12/2018 s'élève à **256 169 €.**

SEBL
ception en préfecture
33-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

4. **Comparaison entre le prévisionnel et le réalisé** (par rapport au dernier CRAC approuvé de 2017):

Suite au report à 2017 des travaux de terrassement et de VRD de la 3ème tranche de la ZAC ainsi que la réalisation de la route de liaison et du giratoire sur la RD 20, ces travaux se sont poursuivis conformément aux prévisions du CRAC de 2017.

Suite aux intempéries constatées à la fin de l'exercice 2017, le chantier a été prolongé et doit s'achever au cours du premier semestre 2019.

III- Bilan – synthèse des éléments financiers

	Bilan global actualisé en € HT	Bilan global actualisé en € TTC
Dépenses	12 975 755 €	15 239 454 €
Recettes	12 975 755 €	15 482390 €
dont loyers	1 536 354 €	1 843 625 €
dont cession bâtiment à la Collectivité ou à un preneur	620 886 €	745 063 €
dont participation	7 507 509 €	8 966 783 €

IV- Perspectives de l'exercice à venir et ultérieurement

1. Les perspectives 2019

1.1. Aspects opérationnels:

Au cours de l'exercice 2019, il est prévu l'achèvement des travaux de plateformage et de viabilisation de la 3ème phase de la ZAC ainsi que la voie de liaison au futur giratoire sur la RD20.

En termes de dépenses :

- « **Foncier** » pour un montant total de **2 428 € TTC** comprenant :
  - L'acquisition des terrains au niveau du giratoire pour un montant de 2 428 € TTC

- « **Constructions** » pour un montant total de **2 646 € TTC** comprenant :
  - Des provisions pour frais d'assurances Propriétaire Non Occupant (PNO) pour un montant de 2 646 € TTC,

SEBL
ception en préfecture
053-245700153-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

- **« Travaux d'aménagement » et « honoraires techniques »** pour un montant de **753 662 € TTC** comprenant :
  - Le solde des marchés de travaux de terrassement et VRD de la 3ème tranche de la ZAC, de réalisation de la route de liaison avec la RD 20 ainsi que d'aménagement d'un giratoire sur la RD 20 pour un montant de 547 415 € TTC
  - les frais de raccordement au réseau d'électricité pour un montant total de 129 326 € TTC
  - Les frais de raccordement au réseau gaz pour un montant total de 18 060 € TTC.
  - des provisions correspondant pour un montant de 5 000 € TTC
  - des provisions d'assurance RC pour un montant de 750 € TTC
  - les honoraires du contrôle extérieur pour un montant de 28 068 € TTC
  - les honoraires du coordonnateur SPS pour un montant de 2 497 € TTC
  - les honoraires du géomètre pour un montant de 3 046 € TTC
  - les honoraires de Maîtrise d'Œuvre pour un montant de 19 500 € TTC.

- **« Frais divers »** pour un montant de **36 500 € TTC** comprenant :
  - les frais de tirages pour un montant de 1 500 € TTC
  - Honoraires de géomètres en vue des cessions pour un montant de 1 000 €TTC
  - les impôts et taxes pour un montant de 34 000 €.

- **« Frais généraux »** liés à la rémunération de l'aménageur pour un montant de **33 584 €.**

Le montant total prévisionnel des dépenses pour l'exercice 2019 s'élève à 828 820 € TTC.

<u>En termes de recettes</u> :

- **L'encaissement** de la cession d'un terrain de 9 998 m² auprès de la société ICARE TRANSPORT et d'un terrain de 8 667 m² auprès de la société FDE d'un montant total de **179 184 € TTC.**

- **L'encaissement** de 4 trimestres de loyer pour le bâtiment d'un montant total de **189 090 € TTC** correspondant à la période de janvier 2018 à décembre 2018.

- **L'encaissement** du remboursement de la taxe foncière 2019 dans le cadre contractuel du crédit-bail de HYS MOULD pour un montant total de **14 400 € TTC.**

Le montant total prévisionnel des recettes pour l'exercice 2019 s'élève à : 382 674 € TTC.

SEBL
...ception en préfecture
...133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

1.2. Aspects financiers:

Evolution du budget global

Le budget global de l'opération évolue à la hausse pour prendre en considération :

- L'intégration de prestations complémentaires (notamment l'éclairage de la voie de jonction du giratoire à la ZAC de Pontpierre, la suppression d'un poste de relevages des eaux usées...) et d'aléas pour réaliser la 3ème tranche de la ZAC
- Une revalorisation des provisions pour le règlement des impôts fonciers.

Ainsi le budget global de l'opération qui passe ainsi de 12 378 198 € HT à 12 975 755 € HT.

Avances de trésorerie

Par avenant n°14 à la convention financière en date du 10 décembre 2018, le montant global des avances de trésorerie à rembourser s'élevait au 31/12/2017 à **6 768 404,56 €.**

Compte tenu des aléas rencontrés pour la réalisation des travaux de viabilisation de la ZAC et des prestations complémentaires à engager et afin d'assurer le financement des travaux de la 3ème tranche de la ZAC, la Collectivité a versé d'une avance de trésorerie de **de 1 500 000 € en 2018.**

En conséquence, il convient de régulariser un avenant n°15 à la convention financière visant à préciser le nouveau montant global des avances de trésorerie qui est de **8 268 404,56 €.**

Les avances de trésorerie seront remboursées en fonction des disponibilités de l'opération liée à la commercialisation des terrains.

A ce jour, les remboursements d'avance de trésorerie sont prévus entre 2019 et 2025 selon l'échéancier suivant :

- 2019 : 100 000 €
- 2020 : 700 000 €
- 2021 : 700 000 €
- 2022 : 700 000 €
- 2023 : 400 000 €
- 2024 : 500 000 €
- 2025 : 5 668 404,56 €

Participation de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont

Par avenant n°10 à la concession d'aménagement en date du 10 décembre 2018, le montant global de la participation financière de la Collectivité à l'opération a été arrêté **au 31/12/2017 à 8 426 753 € dont 3 065 800 € TTC ont été versés.**

Cette participation est versée au titre des équipements publics de la ZAC.

Compte tenu des aléas rencontrés sur le chantier de terrassement et de viabilisation de la ZAC et des prestations complémentaires à réaliser (éclairage de la voie liaison de

eption en préfecture
3-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

la ZAC au RD 20, modification du réseau d'eaux usées pour supprimer un poste de relevage) et de provision complémentaire pour le règlement des impôts fonciers, le **montant de la participation évolue de 8 426 753 € TTC à 8 966 783 € TTC soit une augmentation de 540 030 € TTC.**

Il convient de régulariser un avenant n°11 à la concession d'aménagement visant à préciser le montant de la participation de la Collectivité concédante ainsi que l'échelonnement des versements.

Il est prévu le versement par la Collectivité du solde de la participation pour un montant de 5 900 983 € en 2025.

Loyers du bâtiment HYS MOULD

Conformément au bilan financier joint et dans le cadre du crédit-bail signé avec HYS MOULD, il est prévu la perception par le concessionnaire d'ici à fin 2025 d'un loyer total de **1 843 625 € TTC**, correspondant à un loyer annuel de 189 090 € TTC pendant 9 ans et 7 mois à compter de mai 2016 et jusqu'à novembre 2025.

Cession à terme du bâtiment

Conformément au bilan financier joint et au tableau d'amortissement du crédit-bail, il est prévu la cession à terme du bâtiment en novembre 2025 pour un montant de **745 063 € TTC.**

Toutefois, le locataire, la société HYS MOULD, bénéficie de la faculté d'acquisition du bâtiment par anticipation.

Solde prévisionnel de trésorerie pour 2019

Le solde prévisionnel de trésorerie à fin 2019 devrait s'élever à **345 845 €.**

SEBL
ception en préfecture
33-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

2. Les perspectives ultérieures

L'exercice 2019 et les suivants seront consacrés à la gestion du bâtiment relais et à la commercialisation des terrains restant.

L'exercice 2020 sera également consacré à la gestion du parfait achèvement des travaux de viabilisation de la 3ème phase de la ZAC, de la voie de liaison et du giratoire sur la RD20.

V- Décisions à acter par le concédant

1. Financier

- Approbation du bilan de l'opération

	Bilan global actualisé en € HT	Bilan global actualisé en € TTC
Dépenses	12 975 755 €	15 239 454 €
Recettes	12 975 755 €	15 482 390 €
dont loyers	1 536 354 €	1 843 625 €
dont cession bâtiment à la Collectivité ou à un preneur	620 886 €	745 063 €
dont participation	7 507 509 €	8 966 783 €

2. Contractuel

- Signature de l'avenant n°11 à la concession d'aménagement ayant pour objet de de modifier le montant de la participation d'équilibre de la collectivité et de son échéancier de versement.
- Signature de l'avenant n°15 à la convention financière afin d'acter le nouveau montant d'avances de trésorerie à rembourser.

3. Aspect opérationnel

Le prix de cession des terrains de la ZAC de Pontpierre reste identique à l'exercice précédent à 8,00 € HT par mètre carré de terrain cédé.

SEBL
eption en préfecture
3-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

SEBL

CR 0319 FALAQUEMONT ZAC PONTPIERRE

Convention - Contrôle TTC Arrêté au 31/12/2018

06/09/2019 16:0[illegible]
Ch[illegible]
MULLER Alexandre

Code	Intitulé	Bilan 2017 Approuvé	Bilan HT	Nouveau Bilan HT	Nouveau Bilan TTC	Réalisé Total	Fin 2017 Année	2019 Année	2018 Année	2020 Année	2021 Année	2022 Année	2023 Année	2024 Année	2025 Année
A	ETUDES	10 282	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
A12	HONORAIRES GEOMETRES	13 631	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
A06	SONDAGES	5 472	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
A07	FRAIS PLANS DOSSIERS	1 115	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
A08	ENQUETE PUBLIQUE	2 000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
A10	FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	16 166	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
B	FONCIER	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2 [illegible]						
B01	ACQUISITIONS TERRAINS	34 290	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]						
B02	ACQUISITIONS TERRAINS	109 549	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
B04	ACQUISITIONS TERRAINS	176 942	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]							
B05	FRAIS D'ACQUISITIONS	19 334	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
B06	INDEM. EVICTION & DIVERS	5 970	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
B07	FRAIS ACTES ET OS	796	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
B09	HONORAIRES GEOMETRES	7 230	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
B10	DEPENSES FONCIERES	23	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
C	CONSTRUCTIONS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C11	CONSTRUCTION	2 964 307	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
C6	FAUTE OFFERE	12 007	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C602	RESERVE BATIMENT	11 400	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
C603	ASSURANCES DOMMAGES	56 604	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C604	CONSTAT D'HUISSIER	10 593	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
C606	CONSULTATION MARCHE	2 160	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
C7	HONORAIRES TECHNIQUES	15 740	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
C701	INGENIERIES	12 000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
C704	MISSION SECURITE SPS	3 430	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
C705	CONTROLE TECHNIQUE	3 156	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
C706	ETUDES GEOTECHNIQUES	1 400	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]								
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

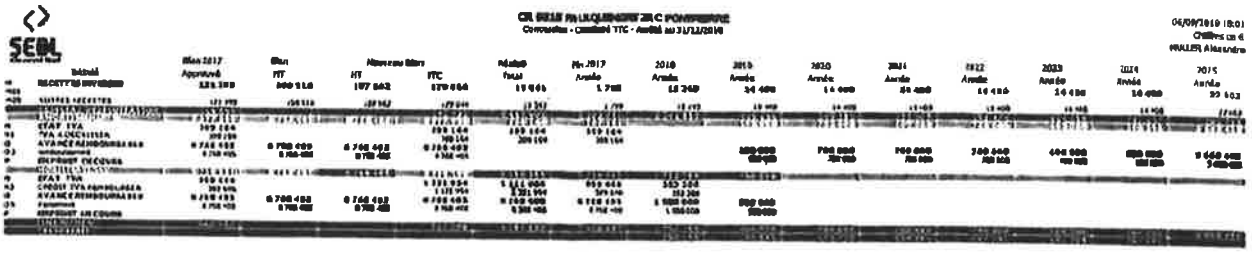

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

315 - FAULQUEMONT PONTPIERRE

TABLEAU DES ACQUISITIONS

Acquisitions entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018

Acquisition n°	1	Mode		Nature de l'acte	Acquisition	N° de l'acte :	/	Date d'acquisition	25/[illegible]/2018	Date du jugement :	
Ancien propriétaire		Acquisition CCDUF			Estimation France Domaine		0.00 €			Prix d'achat :	298.30 €
						Frais de notaire :		Frais de géomètre :		Autres frais :	0.00 €
Bureau des hypothèques :						Observations :					
Date de publication :											
Notaire											

Biens de l'acquisition

Cad.	Commune	Section	Numéro	Bât.	Etage.	Lot	Lieudit ou adresse cadastrale	Contenance (m²)
	57540 - PONTPIERRE	31	156				[illegible]	574.00

Total : 574 m²

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

315 - FAULQUEMONT PONTPIERRE

TABLEAU DES CESSIONS

Cessions entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018

PAS DE CESSION

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

SEBL
Grand Est

ZAC DE PONTPIERRE

AVENANT N° 11
AU TRAITE DE CONCESSION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT ET LA SEBL GRAND EST

PREAMBULE

Par traité de concession en date du 30 août 1999, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a confié à la SEBL Grand Est (S.E.B.L.), l'aménagement de la ZAC de Pontpierre.

En application des clauses de la convention de concession et en respect des dispositions du C.G.C.T., il importe d'acter toute modification du montant des participations de concédant à l'opération.

Tels sont les objets du présent avenant.

Ceci étant exposé,

Entre :

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT**, représentée par son Président, Monsieur François LAVERGNE, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil de Communauté en date du
désignée ci-après par "le concédant", « la Communauté »,

d'une part,

Et :

- **LA SEBL GRAND EST (SEBL)**, société anonyme d'économie mixte au capital de 4.520.000 €, dont le siège social est à Metz (Moselle) 48, place Mazelle, inscrite au RCS de Metz sous le n° B 358.801.082, représentée par M. Jérôme BARRIER, Directeur Général, nommé à cette fonction par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 septembre 2016 et dont les pouvoirs ont été définis par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 septembre 2016
ci-après dénommée la « SEBL » ou « le concessionnaire »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

ARTICLE 1 – PARTICIPATIONS FINANCIERES

Conformément aux articles 18 et 20 du traité de concession et en application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, le bilan financier prévisionnel de l'opération d'aménagement actualisé au 31 décembre 2018, fait apparaître une participation financière de la Communauté pour un montant de 8 966 783 € TTC dont 3 065 800 € TTC ont déjà été versés.

Le versement du solde interviendra ainsi au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 5 900 983 €

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS ANTERIEURES

Toutes les dispositions des documents suivants :

- traité de concession et de son cahier des charges annexe du 30 août 1999
- avenant n° 1 du 23 mai 2005,
- avenant n° 2 du 23 mars 2006,
- avenant n° 3 du 28 février 2007,
- avenant n° 4 du 14 février 2008,
- avenant n° 5 du 21 janvier 2010,
- avenant n° 6 du 24 janvier 2011,
- avenant n° 7 du 28 juillet 2011,
- avenant n° 8 du 27 novembre 2014,
- avenant n° 9 du 15 novembre 2017,
- avenant n° 10 du 10 décembre 2018,

non abrogées, modifiées ou complétées par le présent avenant continuent valablement à obliger les parties signataires des présentes.

Fait en trois exemplaires,

A Créhange, le
Pour la Communauté de Communes
du District Urbain de Faulquemont
Le Président

François LAVERGNE

A Metz, le 27 SEP. 2019
Pour la SEBL Grand Est
Le Directeur Général

Jérôme BARRIER

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

SEBL
Grand Est

ZAC DE PONTPIERRE

AVENANT N° 15
A LA CONVENTION FINANCIERE

ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT
ET LA SEBL GRAND EST

PREAMBULE

Par convention financière du 13 avril 2000, puis par avenants successifs, les parties ont défini d'une part le montant global des avances à consentir à l'opération, et d'autre part les besoins de trésorerie ou le planning des remboursements.

L'objet du présent avenant est d'acter le montant des avances de trésorerie et l'échéancier de remboursement des dites avances.

Tel est l'objet du présent avenant

Ceci étant exposé,

Entre :

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT**, représentée par son Président, Monsieur François LAVERGNE, autorisé à l'effet des présentes par une délibération du Conseil de la Communauté en date du
désignée ci-après par "la Communauté", ou « le concédant »,

d'une part,

Et :

- **LA SEBL GRAND EST (SEBL)**, société anonyme d'économie mixte au capital de 4.520.000 €, dont le siège social est à Metz (Moselle) 48, place Mazelle, inscrite au RCS de Metz sous le n° B 358.801.082, représentée par M. Jérôme BARRIER, Directeur Général, nommé à cette fonction par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 septembre 2016 et dont les pouvoirs ont été définis par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 septembre 2016
ci-après dénommée la « SEBL » ou « la Société» ou « le concessionnaire »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

ARTICLE 1 – AVANCES DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2018

Les avances consenties par la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont à la SEBL et restant à rembourser au titre de l'opération « ZAC de Pontpierre » ont été, d'un commun accord entre les parties et au vu des documents comptables établis au 31 décembre 2018 arrêtées à **8 268 404,56 €**.

ARTICLE 2 – REMBOURSEMENT DES AVANCES

Conformément à l'étude financière approuvée par la collectivité, il est prévu un remboursement des avances de trésorerie aux échéances suivantes, et sous réserve des disponibilités de trésorerie de l'opération :

2019 :	100 000 €
2020 :	700 000 €
2021 :	700 000 €
2022 :	700 000 €
2023 :	400 000 €
2024 :	500 000 €
2025 :	5 668 404,56 €

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS ANTERIEURES

Toutes les dispositions de :

- la convention financière du 13 avril 2000,
- l'avenant n° 1 du 23 mai 2005,
- l'avenant n° 2 du 23 mars 2006,
- l'avenant n° 3 du 28 février 2007,
- l'avenant n° 4 du 14 février 2008,
- l'avenant n° 5 du 21 janvier 2010,
- l'avenant n° 6 du 24 février 2011,
- l'avenant n° 7 du 28 septembre 2011,
- l'avenant n° 8 du 17 octobre 2012,
- l'avenant n° 9 du 8 octobre 2013,
- l'avenant n° 10 du 27 novembre 2014,
- l'avenant n° 11 du 26 juin 2015,
- l'avenant n° 12 du 24 novembre 2015,
- l'avenant n° 13 du 15 novembre 2017,
- l'avenant n° 14 du 10 décembre 2018,

non abrogées, modifiées ou complétées par le présent avenant continuent valablement à obliger les parties signataires des présentes.

Fait en double exemplaire

A Créhange, le
Pour la Communauté de Communes
du District Urbain de Faulquemont
Le Président

François LAVERGNE

27 SEP. 2019

A Metz, le
Pour la SEBL Grand Est
Le Directeur Général

Jérôme BARRIER

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191114-DE2185-061119-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019